
colorchecker CLASSIC
x·rite
mm

[8] A

Kant

III

1877-78



B

La différence entre la dd. métaph et la trsc. consiste ds la nature seule du criterium, non dans la forme de la dd.
Quelle différence est celle là ? Le criterium posé ds le chapitre de dd métaph ne soulève qu'une question de fait. A quel signe reconnaîtrons-ns des concepts satisfaisant à la définition des Cat. Telle est la dd métaph : elle n'est pas trsc, ne posant pas la question de droit. La trsc. le fait. Dès lors je trouve légitime de diviser la dd trsc. en 2 parties
1° quel est le critère de la valeur des Cat ?
2° Les Cat satisfont elles aux conditions posées par ce critère ?

Quel peut donc être le critère de droit en ce qui concerne les concepts de l'Esprit. qui peut en établir la légitimité ? Il s'agit du premier par d'où ts les autres dépendront. C'est comme le Cogito de Descartes.

Le critère que pose K est celui-ci : La Poss de l'Exp. (p. 155)

Examinons le ds son principe — 2° ds ses conséquences.

1° Le principe de la Poss de l'Exp considéré en lui même.

2 termes dans le principe 1° l'Expérience 2° la Possibilité

Qu'est ce que l'Expérience (Erfahrung). C'est une connaissance objective. Que signifie objet ? C'est sur ce point que ns devons porter ts nos efforts (Barni II p. 417) et bien voir les textes de la 1e et de la 2e Edition.

Grande difficulté, p.-être en partie factice, venant p.-être d'idées nées depuis et n'existant pas au temps de K. ns sommes portés à identifier objet et chose. Et ce qui n'est pas objet est sujet et réciproqt.

Mais remarquons que le mot objet n'avait pour le sens du temps de Desc. (Réponses 1e §§ 3) au lieu d'idée est la chose même conçue ou pensée en tant qu'elle est objectivt ds l'entendement. Cela est bien clair. L'objet est la chose en



tant que pensée. Ds la langue commune objet et chose ne sont pas synonymes non plus.

Il y a des réalité qui sont étrangères au moi — ce sont les choses. Il y a des réalités qui rentrent ds le cercle de l'activité humaine, ce sont les objets. Même distinction qu'entre : étrangers et : corrélatifs.

C'est précisément ds le sens classique et ordinaire que K. paraît avoir pris le mot objet. Object (non gegenstand qui a plusieurs sens chez K). — De sorte que p. K. il ne rentre pas ds ces 2 termes sujet, objet. Il y a 3 éléments : l'esprit, les choses, l'objet. (les choses en tant que pensées par l'esprit).

Quels sont donc les traits distinctifs de l'objet ?

L'obj. présente 2 caract. 1° Un rapport avec le sujet. Mais non avec le sujet à un degré qqconque, car le suj. a des degrés. Il y a le suj. sensible ou individuel. Ce n'est pas encore le sujet ds le sens complet du mot. Au fond du moi individuel il y a un sujet + intérieur qui est le sujet pensant ou universel. L'objet doit soutenir un rapport avec ce dernier sujet. A cette condition il sera pleint un objet.

2° Cette relation avec le sujet pensant, doit être une relation d'opposition réelle — qui implique 3 conditions

1° La dualité

2° Un terrain commun

3° Une jonction

Les choses ne sont pas opposées au suj. elles lui sont étrangères ne sont pas sur le même terrain.

Ns comprenons maint. ce qu'est l'exp. C'est l'existence ds l'esprit d'un objet tel que ns venons de le définir.

Ceci est en opposition formelle avec un grand nombre d'autres interprétations. K. Fischer veut que ds Fichte le Kantisme trouve son application parfaite. Ds le Kantisme la chose est un rouage inutile, disparu ds la 1re édition p. la forme il en a parlé ça et là ds la 2e édition

2

L'auteur III 363 a la 1re édition procède entièrt selon le pur esprit de la philos. critique en ce que elle resout absolument den Gegenstand (la chose) ds nos représentations.

Qu'est ce que K Z. entend par Gegenst. S'il entend object l'assertion est exacte. S'il entend la chose elle même, la 1re édition elle même proteste. En

En effet (Hartenst. 578.) ce qui ds le phénom. se rapporte immédiatt à la chose s'appelle Anschauung: mais, les phénom. ne sont pas les choses en soi elles mêmes: il n'en sont que des repres. lesquels ont à leur tour leur Gegenstand (chose) der also von uns nicht mehr angeschaut werden kann et peut être appelé en consq. l'objet non empirique transc. = x. Cet objet, c'est la chose en soi das Ding an sich.

Donc les repre. supposent un objet Trsc = x qui n'est autre que la chose en soi.

C'est d'une manière générale une disposition anti hist. que d'imposer à un auteur les consq. de sa doctrine ou de vouloir y trouver les germes de ce qui vient ensuite.

L'opposition qui s'établit entre les K. idéalistes et les réalistes montre que l'interprétation de K Z. ne s'impose nullement. K lui même a protesté contre l'idéalisme absolu qu'on lui reprochait. Das Ding an sich était un élément intégrant de sa doctrine. Il ne pouvait en admettre la suppression; car à moins de supprimer l'absolu, il eût dû admettre que ns sommes l'absolu, donc que ns le connaissons etc. Rien de + anti kantien. Sure Schwärmerei.

Possibilité

3 manières de la concevoir.

1° Elle peut être posée comme un but problématique
2° Un fait — position assertorique
3° Une nécessité — apodictique



K pose la poss et d'abord à le premier sens. Si vs voulez que l'exp. soit possible - voyons quelle cond on doit poser.
Mais K ne se borne pas là. En fait l'exp lui apparait comme possible. (Barni p. 64 Introd.). Les sciences existent donc elles sont possibles. L'exp. est, donc elle est possible. Est exprime un fait, mais un fait métaph: contenu analyt de l'experience réalisée.
Enfin K va + loin. Il est certain qu'il admet la possibilité apodictique, que l'exp doit être possible. Comment établit il cette proposition? Difficile - (p 189) La demonst. d'une propos. apod. consiste à demontrer la prop. assertorique comme déterminée par les lois mêmes de l'entend.t. Comment transporter le procédé et logique à l'être? K ne le peut pas. Il rencontre son ἀνάγκη στῆναι (p. 192): et apparem.t la seule demonstration de cette prop. c'est la manière dont elle reussit, dont elle explique la poss de la conn. à pr. la valeur des ccepts et en part du ccept de cause.
M Janet estime que K a pris le mot possible en 2 sens différents: tour à tour sens subjectif relatif à la conn; et sens objectif relatif aux choses. La 1e prop. que l'exp. subject. suppose des principes à pr. et le monde l'admet. Mais conclure que cela rend possible l'exp. object. le choses, c'est faire de l'esprit la loi des choses, paradoxale et non prouvée.
Mais K distingue les objets des choses. Parlant de l'exp, il ne parle ni de l'esprit ni des choses. cela est intermédiaire il considère l'exp en elle même. Il veut dire que les choses ne demeurent pas étrangères à l'esprit: elles donnent naissance à des objets pensés par l'esprit; comment, ns ne savons pas encore. K cherche com.t les choses étrangères à l'esprit peuvent être l'occasion d'objets en rapport avec l'esprit.
Ainsi posée la question n'est pas résolue d'avance. La chose existe réellement. Ne pourrait elle produire l'objet requis par l'esprit. Mais si cette solution est inadmissible, ce ne sera pas changer le sens du mot possible que

Du principe ds la Poss de l'Exp considéré ds ses développts

de recourir à l'hypothèse inverse.

L'exp doit être possible. Quelles sont les cond. indispensables, d'une façon abstraite, p que l'exp. soit possible.

Ici apparait l'idée propre à K. Ce point par où il diffère le + des autres. p être déterminée, just. parce qu'elle se retrouve partt.

La question est celle du rapport qui peut exister entre les choses et les obj. Les anciens se proposaient d'établir la ressemblance des obj. aux choses. et admettaient que cette ressemb. était d'autant + grande que l'esprit y mettait moins du sien. De là leur théorie des sens et de la raison : les sens sont le miroir dépoli, déformé, altérant l'image ; la raison est le miroir plan et poli, ne modifiant point l'image. C'était le sujet réduit au rôle pur et simple de contempler l'obj. L'imperfection de la conn. tenait à l'intervention du sujet.

Cette doctrine fut renversée par le Leib. qui prouva que la raison n'était point une capacité vide, mais avait des idées innées.

Leib. (p 191) imagina un syst de préformation de la R. f. de unir à la mettre en harmonie avec la loi des choses. Mais ce lien était miraculeux et la nécessité des lois de l'esprit n'était que subjective.

Y a-t-il une autre solution possible.

Voyons ce qu'il y a d'utile ds ces fausses doctrines.

Les anciens supposaient que l'esprit connait les choses en tant qu'il est passif. Platon Rep VI, 508 B. compare le soleil à l'idée du bien. Ο ἥλιος ὄψις μὲν οὐκ ἔστιν, αἴτιος δ'ὢν αὐτῆς ὁρᾶται ὑπ' αὐτῆς ταύτης. Arist Metaph. XI, 7 Νοῦς ὑπὸ τοῦ νοητοῦ κινεῖται.

En un sens cette doctrine satisfait mieux que Leib.



elle établit un lien de parenté entre l'esprit et ce qui doit devenir son objet : l'esprit est engendré ici par la chose. Au contraire de la [illegible] parenté entre l'esprit et les choses a été supprimée. La relation devient accidentelle et inintelligible.

L'erreur des anciens a consisté à faire dériver l'objet intelligible de la chose en soi. En effet comment pouvons nous savoir si la chose est capable de nous fournir un objet intelligible. Platon dit que l'intelligence tient de la chose la faculté de connaître. C'est là pas expliquer l'inconnu par le + inconnu. Expliquer la nature de l'intellig par la nature des choses, c'est expliquer le + proche par le + éloigné.

Donc K a dû penser : Entre l'esprit et l'objet il doit y avoir une parenté 2° cette parenté ne peut venir de la chose en soi. Il reste qu'elle vienne de l'esprit. K s'est proposé ainsi de rapprocher l'objet du sujet, non de les éloigner.

Dira-t-on que l'obj. deviendra subj. et se confondra avec le sujt. Objection qui tombe sur Fichte, non sur K. Ds le système de Fichte l'obj est absorbé. Mais p K la chose en soi n'est pas produite : elle maintiendra l'insurmontable position entre le suj. et l'obj elle maintiendra cette lacune que rien ne pourra jamais combler.

De cette existence de la chose en soi comme stimulus de la conn il résulte qu'un principe indépendant de l'esprit est posé, et qu'on ne pourra jamais le ramener à l'esprit : il y a là un principe de distinction entre le sujet et l'objet qui est irréductible. Cette distinction n'est donc pas en danger. La difficulté est d'expliquer comment des choses hétérog pourront entrer en rapport. K ne songe qu'à la parenté qu'il faut établir entre la chose en soi et l'esprit. De là ces propositions « L'objet est d'autant + objet qu'il est + subjectif » Il n'y a pas à craindre qu'il se confonde jamais avec le sujet.

Il est vrai qu'ainsi posée la question paraît insoluble.

42

ne faut il pas entre l'esprit et la chose un point commun, un point de contact? Et de progrès en progrès on en arrive à l'idéalisme, qui est suivant certains, le sens complet de la doctrine.

Cette interpr. est anti-Kantienne — K ne peut admettre que la chose est l'objet en puissance, que de la chose à l'objet il y a un simple rapport de devenir. Si ns savions cela, mais alors ns connaîtrions la chose, au moins d'une certaine mesure. Ce ne serait plus un X pert. et supr.t Il faut maintenir 1° que la chose est 2° qu'elle est inconnue, inaccessible à l'intuition absol.t hétérogène par rapport à l'esprit.

Cette négation même n'est elle pas une affirmation? Il faut bien comprendre ici. K suppose l'hétérogénéité de la chose en soi, ne l'affirme pas. Il se propose de ne lui emprunter que son existence p expliquer la connaissance. L'effort de la sc. est de réduire au minimum les postulats, les requisita, les data. Le seul que K se permette est l'existence de la chose et son action sur l'esprit. (Démonstra tion indiquée au comment. de l'Introduction : on ne voit pas comt. notre fac de connaître tendrait à s'exercer, si elle n'était sollicitée par des objets). Voilà tt. avec les postulats il veut expliquer la connaissance.

Quelle est la face de la chose en soi tournée vers l'esprit — ns l'ignorons. — Les apologistes de la propriété disent que tte propriété suppose une matière premre, mais que cette mat prem. a été pénétrée d'intelligence humaine, s'est transformée : il ne reste que le travail de l'hom. — De même p K. Les choses sont la mat 1e. indispensable mais grâce à une élaboration qui substitue à la chose l'intellig. hum elles deviennent notre propriété. Le support est indispensable, mais en soi de nul prix.

Les choses ne sont pas en elles mêmes appropriées à nos besoins. Elles sont ce qu'elles sont. Mais l'intellig



Trouve en elle des elements dt elle peut tirer parti. elle les elabore et les fait siens.

Le probleme est donc — Comt peut il se former au moyen des choses des objets qui soient avec l'esprit dans un rapport de parenté. Les choses ne sont pas intelligibles en elles memes rien ne ns autorise a dire qu'elles puissent le devenir. L'esprit pourra-t-il les faire devenir telles. ~~Qu'est ce q~~

Qu'est ce que l'intelligibilité. Qu'est ce que le sujet avec lequel les choses doivent entrer en relation?

Le sujet est manifesté essentielt par le je pense (171) qui doit accompagner tte perception autrement la repr. ne serait rien p moi. Or le je pense contient en lui le moi; ainsi il y a un moi que je puis degager par abstraction de ttes mes represent. Mais ce moi se suffit il a lui meme? Non, car les represent que j'appelle miennes, l'exp. ne me dit pas pquoi je les appelle miennes. Ainsi l'unité et l'identité analyt de la Consc suppose comme Cond. une synthese transc. que ns appellerons aperception trsc. En d'autres termes au dessus du moi individuel, il y a la Consc. universelle. Cette Consc. universelle ne peut exister sans une diversité et ainsi elle est une synth. Mais avons ns consc. de la diversité qui est en elle, qui peut contenir l'esprit comme realité transc. — Non, ns n'avons pas d'intuition intellectuelle. Il reste que le moi s'appuie sur la diversité sensible et que son unité repose sur la synth. a priori de cette diversité sensible. Ainsi au dessus de tt il y a l'unité synth des intuitions voila l'essence de l'esprit. Les Cat. seront elles objectives. Oui, si elles peuvent montrer qu'elles etablissent une parenté entre l'intuition sensible et l'unité de la Consc. trscd.

12 Avril

XXVII

Deduction trsd. Legitimité des Catégories.

5

Le problème de la déd. trs. est celui de la légitimité des Cat: et cette déd comprend 2 parties. 1° critère de la valeur d'un concept. 2° application de ce critère au ccept en question.

N. avons vu la détermination du critère. La valeur d'un ccept est son aptitude à constituer un objet de pensée. L'argumentation repose sur cette idée que les éléments primordiaux de la connais sont 3 - l'esprit les choses et l'objet, ce dernier résultant des 2 premiers et caractérisé par un rapport de opposition réelle à l'égard du sujet pensant et universel. Ds la langue de K objectif s'applique rigoureust. à ce 3e terme; le mot subjectif ds la langue K. C'est ce qui est relatif au sujet individuel c à d la sensibilité. Il évitera ce mot p. désigner ce qui a rapport au sujet universel, à l'esprit. Lui aussi donc dira déterminer les cond. de l'obj. c'est déterminer les cond. du passage du subj. à l'objectif; mais en prenant ces mots ds les sens kantien. Au sens moderne du mot le subjectif de K serait + objectif que ce qu'il appelle objet, parce que ce que K appelle subj. est + voisin de la chose: c'est l'action immédiate de la chose sur le sujet individuel. Au contraire ce qu'il appelle objectif est le + éloigné de la chose.

Il suit que la perfection de l'obj. consiste non ds sa conformité aux choses, mais ds sa conformité à l'esprit. Soit un édifice. Sa perfection ne consiste pas à ressembler à la carrière d'où viennent les pierres, mais à être approprié à ce que veut l'homme. Elle est en raison inverse de la ressemblance. De même l'objet de K. sa perfection est en raison inverse de sa conformité aux choses.



Ainsi lier des choses en objet c'est intellectualiser les effets des choses sur nous c.a.d. soumettre les actions aux cond. de la pensée rendre les actions pensables = En langage kantien passage du subjectif à l'objectif

L'interprète qui veut que l'objet ne fasse qu'un avec la chose - Fichte et Reid l'un idéaliste, l'autre réaliste ~~sont~~ s'étonne de voir K. chercher d. l'esprit le principe de l'objectivation. Cet étonnement disparaît quand on entend objet d. le sens kantien qui est le sens classique et qu'on fait attention aux raisons qui ont empêché K d'adopter soit le réalisme antique soit l'harmonie préétablie

3° Qu'est ce que cet esprit auquel les choses doivent devenir conformes - Cet esprit, ce n'est pas le moi empirique, de la psychol. le moi objet de la consc. - d'autre part ce n'est pas le moi absolu de Fichte (K nous refuse l'intuition intellectuelle de l'absolu) Qu'est ce donc? C'est, dit K l'unité de l'aperception, de conscience. Ce n'est pas un moi assemblage d'actions, ni un moi transcd. C'est un action formel - qui ne consiste pas à se poser, soi, mais à créer une forme pour une diversité. Il n'y a pas moins d'erreur à considérer avec Kries la déd. transcd comme reposant sur des données psych. ou comme K. Fischer a paru voir à K la chose en soi. K n'est ni un psylogue, ni un idéaliste absolu. Le « je pense » pour lui n'a pas de contenu. Le moi p. K n'est rien qu'une action formelle. Il ne prend de sens et de réalité qu'en formant des synthèses. Voila ce que K. appelle die ursprünglich synthetische Einheit der Apperception

Handlung

Il suit de là le critère et de ramener ~~l'unité~~ divers de l'intuition à l'unité originaire synthétique de ~~l'apep.~~ (p. 164)

Les Catégories satisfont elles à cette condition?

Les Cat. sont des ccpts déterminant a priori un objet

en general.

2 elements essentiels.

1° Ce sont des synthèses comme l'ont vu les empiriques

2° Elles consistent d'un lien de necessité, comme ont vu les dogmatismes.

Les Cat. ainsi definies satisfont elles aux cond. requises?

Il faut:

1° Qu'elles soutiennent un rapport avec l'unité de l'apercep.

2° qu'elles en soutiennent un autre avec l'intuition sensible.

Voyons donc si elles sont liées à ces 2 choses. Jouent elles de ces 2 cotés le role de cond. suffisante et nécessaire.

1°. Donc. les Cat. peuvent-elles et peuvent elles seules ramener un divers à l'unité d'aperception sont elles cond. suffisante et nécessaire de la reduction de la diversité a l'unité.

Elles en sont d'abord cond. suffisante. En effet on a vu de la theorie des forme de la Sb. que les 2 caractère que presentent ces concepts intuition et a priorisme ne constitueraient qu'une contradiction si on ne cherchait p. cette synthèse a pr. un point d'appui de la forme de la Sb. Ici le cas est analogue. La causalité definie synthèse necessaire constitue un concept contradictoire s'il s'agit de chose en soi. Com.t pouvons ns savoir a pr. que les choses en soi sont liées de telle manière plutot que de telle autre? La necessité ne sera jamais que subjective.

Donc cette synthès suppose un point d'appui autre que l'exp. Ce point d'appui quel sera t il? #



Il est clair que la définition de l'esprit que ns avons vue satisfait aux exigences de la causalité. L'esprit action formelle est auteur de la causalité. Les cat. soutiennent un rapport immédiat avec l'unité de conscience. Elles ne se comprendraient pas si elles étaient des lois venant d'ailleurs que de l'esprit. mais elles sont les formes de cet esprit. Par conséq. les catégories peuvent ramener les choses à l'unité d'apercep. puisque elles en dérivent elles mêmes.

Mais si les cat. ont cette faculté peut on dire que seules elles la possèdent sont elles cond. nécessaires? Si notre entend disposait d'une conscience qui de le sens lui fournît qq chose de divers, si le sens avait un contenu, les cat pourraient n'être pas le seul moyen de ramener le divers à l'unité de cons. Il y aurait là un autre lien entre une diversité et l'unité de consc. De bien encore si notre entendt pouvait par sa représent même, donner l'existence à des objets, ne se bornant pas à en déterminer les relations mais en posant l'existence, alors encore ns n'aurions pas besoin de cat pr ramener à l'unité de consc. Ns saurions comment les choses découlent de l'unité puisqu'elles sortiraient de ns. — Mais le sens n'a pas de contenu. 2° notre entendt ne crée pas les objets il n'a qu'une action déterminante, non créatrice. Ce n'est que par la volonté que ns pouvons produire l'existence mais en revanche aucune détermination. La connais détermine ce qui est posé: en revanche la volonté produit l'existence mais non la détermination. La moralité qui est l'œuvre de la vol. La vol ne produit pas d'objet connaissable théoriqt.

Il suit de là que pr ns. il n'y a pas d'autre moyen de ramener un divers qq conque à l'unité que les catégories

7 r

En résumé les cat peuvent et peuvent seules ramener au divers qqc — a l'unité.

2° Ns avons affaire a un divers donné, au divers de l'intuit sensible. Va-t il satisfaire aux conditions requises p que les cat puissent le ramener. Cette divers té donné par la sb au moment où la chose en soi vient d'agir sur ns peut elle etre ramenée a l'unité par les cat — et par elles seules?

Ns ns demanderons d'abord si elle sont cond. necessaires: ensuite si suffisantes.

1° Les cat sont elles les seuls moyens - - - -

Ns procéderons par élimination —

Considérons d'abord les choses en soi. Sont elles susceptibles d'unifier les sstions. Sera ce par une adaptation plus exacte de l'esprit aux choses que les sstions recevront d l'unité de la cause. Pure hypothèse. Ns ne connaissons pas les choses en soi: rien ne ns dit qu'elles aient des lois ou que leurs lois aient le moindre rapport avec celles de notre esprit. La nature poursuit ses fins qui ne sont pas les notres.

Sera-ce le moi absolu? Ns pouvons en dire la même chose. Ns ne l'atteignons pas. il n'est pas à notre disposition. S'il a un rapport avec nos sstions et nos pensées ce rapport ns échappe.

Mais ns avons les formes de la sb E et T. ne peuvent elles suffire à ns donner cette unité qu'exige la pensée (p. 159).

Il devient nécessaire d'analyser les données de la ssb. Elles se présentent avec un certain degré d'unité; mais cette unité vient elle des formes. L'E et le T sont ils des unités par eux mêmes? K affirme (p. 159) qu'en



7 v

en elle meme la sub. n'a aucun principe de liaison. Es elle 2. ne sont que des grandeurs homogenes — homog. n'est pas unité. Par conseq. ce n'est pas de 2 de l. que nous pourrons attendre cette unification.

Que reste-t-il. Rien sinon les Cat. Seules elles pourront donc satisfaire aux cond. requises.

2°. Sont elles cond. suffisantes.

Comme d. la decouverte des Cat. K prend un biais, et s'appuie sur la theorie du jugt. Il considere la forme logique du jugt. p voir si elle ne peut eclairer la question des rapports de l'intuition et des Cat.

Le jugt. est un rapport entre 2 concept. Cette definition ne satisfait pas K. Il y a plus d. le jugt. D'abord cette def ne s'applique qu'aux categoriques et non hypothet. ou disjunctifs lesquels enoncent un rappt. entre des concepts et des jugts memes.

A y regarder de pres le defaut logiq. tient à un vice + grave. Les jugts hypot et disj. ont avec la verité object. un rapport que n'a pas le simple jugt. categorique. Peut etre il y a donc entre la log. form et la verité un rapport + etroit que ne le veut la definition ordinaire du jugt. (169)

Qu'est ce que ce rapport qui constitue un jugt. C'est au fond l'unité object. des represent. substitué à leur unité subj. Les represent. donnés se juxtaposent d'abord suivants des rappts d'association : cette juxtaposition est subjective. Le jugt. y substitue une relation obj. valable p l'esprit universel. Donc la copule c'est p. ramener au fond les connais. donnés à l'unité objective de la pensée.

Mais (170-1) la form log. du jugt. n'ajoute rien aux intuitions données. Si elle consiste à affirmer entre elles des rapp. objectifs c'est que l'intuition elle meme avait deja de l'unité. Quelle unité?

Les intuitions ne sont données d. l'espl. mais non an

hasard, avec une place déterminée. Ils ne pourraient notre spontanéité intervertir l'ordre des choses. Aussi les choses ne sont données avec une certaine unité (p. 171 note. La preuve se fonde sur la représentation de l'unité de l'intuition) v. encore p. 185.) — en sorte que l'E. et l. ne sont donnés non par seulᵗ comme formes de la ~~intuition~~ ssb., mais comme des objets, des synthèses homogènes, des intuitions formelles (p. 186): ils enferment une unité: elle se manifeste p. les phén. d'leur place déterminée p. l'E. et le T. eux-mêmes en ce qu'ils sont des intuitions formelles.

Cette unité d'où vient elle. Ni des choses, ni du moi absolu, ni de la ssb. elle même. La ssb. est une réceptivité: et l'unité qui n'est qu'une unification, une synth. de l'homog. suppose une spontanéité. Toute unité suppose une spontanéité: cette unité vient donc de l'entendᵗ (p. 159. p. 186 n.) C'est une synth. où l'entendᵗ détermine la ssb. La ssb. ne est donnée élaborée déjà par l'entendᵗ (note de la p. 185 de la p. 187)

Aussi pt-être et revient-il à ceci. E. et T. ne sont donnés comme ayant déjà subi l'influence de l'entd. ramenés par lui à ~~l'entendᵗ~~ l'unité.

Mais puisque l'entendᵗ a pu agir ainsi sur la ssb. qui ne donnait que la diversité, l'homogénéité. Si cela a lieu, c'est que cela est possible. L'entendᵗ prend cons. de sa puissance en constatant que, d'une façon réelle, quoique échappant à la cons., il peut sans s'appliquer l'unité des données de la ssb. Il se reconnaît et retrouve son bien.

En résumé les données de la ssb. impliquent des

synthèses, ces synthèses ne peuvent venir que de l'entend^t. Donc l'entend^t peut unifier les données de la sens.

Le raisonn^t a prouvé qu'en fait les Cat s'appliquent aux objets de la sens. Comment s'opère cette application?

3 moments ou synthèses successives.

1° Appréhension. C'est la réunion du divers de l'intuition (1ère édition). Réunion fondée sur la conception de l'E et T. comme objet. Cette appréhension ne se suffit pas à elle même et implique un second moment. En effet supposez que les objets que j'ai considéré s'effacent de ma sens à mesure que j'en considère de nouveaux, je n'arriverai pas à la représ^n d'un tt. Il faut donc que je puisse reproduire ce qui précède à mesure que je considère des objets nouveaux. Le 2e moment est la reproduction qui se fait au moyen de l'imag. Einbildungskraft qui participe de la sens et de l'entend^t. Elle a la propriété d'appliquer les Cat de l'entend^t à la forme de la sens. qui se prête à les recevoir et cette forme est le temps. La nature de l'imag. appelle une doctrine spéciale qui est l'application des ~~[illegible]~~ Cat au temps (théorie des schèmes.)

3°. Cette reproduction ne s'explique pas p. elle même si je n'avais pas cons. que ce que je pense en ce moment est le même objet que ce que je pensais tt à l'heure, jamais la reproduction ne pourrait former un objet: en sorte que la reproduction nécessite la <u>recognition</u> ou opération de l'entend^t propr^t dite de la conscie.

Grâce à ces 3 synthès successives les Categ peuvent s'appliquer aux intuitions données.

La question est donc traitée. Les Cat. satisfont aux conditions requises. 1° Procédant de l'entend^t n'étant que des formes de pensées elles mettent les objets en relation avec l'entend^t. 2° formant partie intégrante des données

de la 136. elles seulement en rapport avec les intuitions 9
elles mêmes. 3° ce rapport se comprend quand on
voit que ce dispositif des 3 synthèses supra — Donc
les Cat. s'appliquent aux intuitions comme à l'entend.
et jouent ce rôle de moyen terme et satisfont
seules aux conditions requises.

Elles ont donc une valeur objective. érigeant en
objets les intuitions ou effet immédiat des choses
sur l'esprit. Les objets sont l'effet le + médiat
de tq. le + éloigné des choses et le + voisin de
l'esprit. C'est parce qu'elles forment de tels objets que
les Cat. ont une valeur objective.

On peut dire.
L'esprit est le législateur de la nature (nature =
ensemble des objets) mais il faut comprendre cette
formule — (p. 189). De ce que les Cat. s'appliquent
aux intuitions sens. s'ensuit il que l'entend. puisse
prescrire à la nature tes ses lois. Les lois de la
nat sont de 2 sorts: lois générales et particulières
et lois universelles et absolues. L'esprit est l'auteur
de ~~premières~~ secondes. Il est impossible de connaître a pr.
autre chose que soi-même. Mais s'ensuit il que
l'esprit est l'auteur des ~~secondes~~ premières? « La
nature, dt K. dépend de ces Cat.... mais la faculté
de l'entend.t pur. — ...

Citations p. 189. Barni

Les éléments constitutifs d'une nature en général
E. l. et Causalité sont donnés à pr.: le reste
les lois part. ne peut être connu qu'empiriqt.



Déd trsc- fin. Les Cat et les Choses en soi

Ns avons pu prouver la Leg té des concep d'Esp- puis des Cat mais ds certaines cond dont il faut se rendre compte. 1° Ns avons défini la legit. de l'E et du T la propriété de faire apparaitre les choses ds notre ssb. et 2° en considérant E et T. comme formes de cette ssb. elle même.

En revanche il ns a fallu renoncer à affirmer l'objté trsc de ce 2 concepts. Ns avons compris qu'il resultait de la definition même que l'E et T n'avaient point de realité trsc - Rien ne ns autorisait à appliquer à des Ch. soi ce que ns avons reconnu p. de simples formes de notre ssb., p. notre nature sensible elle même.

Puis ns avons procedé d'une manière presque analogue p la justification des Cat. Ns en avons pu demontrer la legitimité mais à 2 conditions. 1° donner une definition de la legitimité. Ce qui a consisté à ramener cette legit. à la faculté de transformer les phenom en objets d'experience. Ns avons circonscrit le sens de ces mots objets d'expérience. Ce sont des elements mis en rapport avec le sujet pensant franchissant la sphère du sujet sentant le seul intime qui est encore un sens p. entrer ds la sphère de l'unité d'aperception ds la sphère du je pense ds les sphère du moi universel ds la sphère du moi transcendental. Ces expressions synonymes. 2° Considérer les cat. comme des manières de penser (denkformen). Ainsi définies les cat. ont pu être légitimées

Ns sommes amenés à ns poser une 2e question. Si les formes de la ssb. ns avons dû nier l'objectivité trsc que deviendra-t-il des Categories et de leur rapport aux Chos.

La question n'est pas aussi simple. Il y a en effet à cet égard une grande difference entre E et T. et les Categ. Les concep E et T. une fois reconnus comme formes de la ssb ne pouvaient p. avoir de sens appliqués aux choses

en soi. les formes avaient un contenu ne laisseraient pas les choses telles qu'elles les saisiraient. En entrant ds le moule de notre sensib. les choses reçoivent une forme sont modifiées. — Ajoutons que cette modification, la sensib l'impose après coup. Ce n'est pas un passage de l'un au multiple : autrement le divers leur appartiendrait bien effectivement. Il suit de là que ces modifications sont extrinsèques, adventices par rapport aux choses telles qu'elles sont.

Il n'en est pas de même des concepts de l'entendement. Ils sont vides. Ils ne modifient aucunt la matière de la connaissance, ils ne font que l'unifier la rassembler. Ils s'appliquent à des objets en général. Quels ils doivent être la nature des cat ou le dit nullt. A priori on ne savon si la causalité s'appliquera + aux phen. qu'aux choses en soi. elle s'applique à des objets en général

Mais s'il en est ainsi en prouvant que les cat peuvent s'appliquer aux phen. — il n'avons pas prouvé qu'elles ne s'appliquent pas aux choses en soi. Ne se pourrait il que les cat fussent applicables aux noum. comme aux phenom.

Tout ceci repose sur cette idée kantienne que l'acte de l'entendt n'est aucunt intuitif : il a une valeur absolt. universelle. L'a priorisme explique bien la nécessité de ces concepts mais non le caractère intuitif de ces concepts (V. Espace et temps) — L'entendement est vide

Cr. de la R. pure p. 173. Barni. — Cr. de la Raison pratique. p 212 Barni.

Il faut distinguer 2 choses : la connaissance (das Erkennen) et la simple pensée ou conception (das denken).

1° au point de vue de la conn. les cat s'appliquent elles aux noumènes.

La conn. consiste ds la détermin. Cad. unification



des intuitions. Elles suppose donc 1° des concepts fournissant l'unité 2° des intuitions fournissant la diversité. Il n'y aura pas de connais. de choses en soi si nous n'en avons pas d'intuitions de choses en soi. En avons-nous? 10 v

On peut distinguer la Chsoi en nous et hors de nous. La Chsoi hors de nous ne peut evidt. nous apparaître comme telle que de l'E. et des lois on nous accordera qu'elle ne peut être connue en elle même car il y a ici dualité du sujet et de la Chsoi: de plus la Chsoi est donné au sujet et non produite par lui: dès lors le sujet qui a une forme propre ne peut voir la Chsoi telle qu'elle est. Et ce qu'il en voit ce sont ces lois partic. et contingentes, irréductibles aux lois absolues de la pensée: encore de ces lois ce qui est de la Chsoi nous ne le connaissons pas. En un mot il y a dualité du sujet et de la Chose.

Mais quand il s'agit du moi, ne peut on dire que le sujet et la Ch. s'identifie que les lois de la connaissance et celles de l'Etre qui connaît ne font qu'un? que nous nous saisissons nous mêmes comme déterminant a pri. les objets. Cette unité que nous imposons aux objets, elle n'est pas donnée: nous la produisons. Or puisque la production est l'œuvre de la spontanéité, ne peut on dire que de la conscience du moi nous saisissons la Chsoi interne? La dualité n'existe plus ici.

Et ceci repose sur une confusion, suivant K, on a coutume d'identifier le sens interne, der innere Sinn et la faculté d'apercep. das Vermögen der Apercep. sous le nom de cons. Or il y a une grande différence radicale. Il y a 2 cons. très distinctes. Le sens interne, c'est la cons. propre à la sensib., conscience sensible. et la cons. de l'entendement. p. 173-176 p. 175 seq.

La cons. de la sensib. est la fac. de percevoir dans le temps les phén. qui se produisent en nous. L'unité d'apercep. ou cons. de l'entendt. est le je pense; c.a.d. la faculté d'unifier les phen. d'en faire des objets. Pr resoudre la question il ne faut pas confondre ces 2 cons. La Chsoi interne la faculté d'apercep. ou le sens interne nous la fourniront t.il?

1° La fac. d'apep. n'est null^t une faculté intuitive. Le 11
q je pense n'a pas de contenu — cette fac. ne crée pas une
diversité en prenant p. point de départ l'unité. Elle ne
va pas du tt aux parties de l'un au divers. C'est une
faculté null^t créatrice mais pur^t déterminante.
Elle n'engendre pas le divers, elle le suppose. Elle ne va
pas du tt aux parties, mais des parties au tt. La fac.
d'aperception ne peut pas ns fournir une chose en soi. On
ne voit les choses telles qu'elles sont que quand on les
produit: la fac. d'apep. ne produit rien.

Sera-ce le sens intérieur qui ns fournira cette
Ch. soi. Il dispose d'intuition: mais il contient la
simple forme de l'intuition; il ne contient en aucune
façon de l'unification de cette intuition. Si en lui
p. 185 186. même il donne uniq^t la diversité. L'unité condition
d'une connaissance ne vient au cent. du sens mais
de l'influence de l'entend^t sur le sens. Les formes de
la ss6 réduits à elles mêmes ne ns donneraient rien
d'unifié. Supposez qu'on veuille se former une
intuition déterminée ds l'espace: une ligne un cercle:
la simple forme d'E. n'y suffit pas. Les déterminations
matér. se constituent par un acte de l'entend^t parcourant
l'espace. P. me représenter une ligne, il faut la
tracer ds mon esprit. Or ns ne pouvons penser de concept.
déterminés relatifs au T. sans recourir à l'E. Ns ne
pouvons ns imaginer le temps sans tirer une ligne
droite par la pensée. Ainsi en réalité p. obtenir
une intuition relative au temps 2 moments 1°
se représenter un mvt ds l'espace 2° abstraire
l'élément placé ds l'espace p. ne considérer que l'acte
par lequel ns déterminons le sens intérieur, la
forme du temps conformém^t aux conditions qui lui
sont propres. — Donc si ns retrouvons l'E. comme

Cond des intuitions relatives au T. Mais si l'E. ne nous fait connaître les Obj. qu'autant que nous sommes ainsi affectés il faut bien admettre aussi en ce qui concerne le sens interne que nous ne nous saisissons nous mêmes au moyen de ce sens que comme nous sommes intérieurt. affecté par le moi transcendt. Nous ne connaissons notre propre sujet que comme phén. non tel qu'il est en soi. Nous ne saisissons du moi transcd que son action sur le moi sensible, sous la condition du T. Ce que nous saisissons c'est notre moi sensible : nous saisissons un effet nous ne saisissons pas la cause. Nous sommes sur le théâtre, l'acteur nous échappe. Nous voyons agir : l'agent nous échappe. Nous ne saisissons comme phén non comme noumène.

On peut dire encore que si la Sbt voyait le divers & l'un, si elle n'avait pas besoin de l'entend. alors elle nous donnerait une chose en soi. La Sbt au contraire ne peut pas saisir le divers de l'un : elle ne voit que le divers. C'est après coup que l'entendt. détermine le divers. Or cela c'est le contrepied de l'ordre réel qui est l'un d'abord le divers ensuite. Dans l'ordre de l'esth le multiple est postérieur à l'un et est produit par lui.

Cette doctrine va s'éclairer par la Crit. du Jugt. Penser les choses c'est les voir suivant la loi des causes efficientes. Mais ce n'est pas suivant cette loi qu'elles peuvent se créer, car cette loi les suppose, elle établit un lien de nécessité entre les choses p. les rendre pensables. La loi de la création serait la loi des causes finales. Elle va de l'idée à la chose, du possible au réel. Notre entendt. ne peut connaître les choses à ce point de vue nous ne pouvons avec lui aller du tt. aux parties. Voilà pquoi la Sbt peut bien être intuitive, mais son intuition ne porte que sur un divers et p. obtenir l'unité il faut recourir à l'entendt. qui lui n'a pas la diversité. Donc les choses ne sortent pas p. nous de l'unité : elle est postérieure et vient s'imposer au divers antérieur.

Il faut en définitive que moi comme sujet

pouvant je ne me connais comme sujet pensé que tel que je m'aperçois et non tel que je serai, si l'entendement était intuitif.

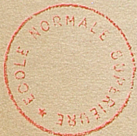
Ainsi ni d'un côté ni de l'autre ne trouvons la Ch. soi interne.

Mais ne suffit-il pas de rapprocher ces 2 éléments p. obtenir une connaissance véritable des objets ayant unité et diversité ? On pourrait à l'aide de ces éléments déterminer les 1ers principes des choses et déduire les lois particulières.

Cette connaissance existe. Ce sont les mathém. Mais il faut considérer que les formes de la sensib. ne se suffisent pas à elles mêmes. Elles ne sont que la manière dont les choses doivent apparaître au sujet. Elles ne se réalisent que quand qq chose leur est donné. En elles mêmes ce sont des formes : il leur faut une matière. Or cette matière ne peut leur venir que de l'exp. Par conséqt. les formes de la s. n'ont d'application qu'à l'égard d'intuitions empiriques et à fortiori la connaiss. mathém. en elle même n'est pas une véritable connaissance. Elle ne devient telle que si on suppose qu'il y a des choses qui peuvent se présenter par l'intuition pure. Les cat. ne servent donc qu'à la possibilité de la connaissance empirique.

Ainsi l'exp. suppose 3 cond. Esp Temps Causalité. En ce sens elles sont a priori. Kajoute qu'elles sont connues a priori. Ceci est contesté par qq uns : la 1e proposition ne l'est pas.

Ces 3 cond. 1° sont inapplicables à des choses en soi 2° ne se suffisent pas à elles mêmes. De cette forme il est impossible de tirer le contenu de la



connaissance expérimentale. Les lois particulières et générales ne peuvent se déduire de la pensée. Ce sont d'autres principes, émanés de la chose en soi qui détermineront l'élément part. et contingent des lois de la nature.

Mais en dehors de la connaissance, il y a le domaine de la foi, conjecture croyance hypothèse. rêve de la pensée non déterminée par des faits donnés. Ceci se développera à la Raison pratique et ns verrons le mode de penser suscité par les besoins pratiques.

Considérons donc la pensée indéterminée et voyons si les cat. ne pouvant ns donner une connaissance des choses en soi, ne trouvent pas là leur emploi.

Ns venons de voir que K est idéaliste trsd. et réaliste seult au point de vue empirique. Mais K n'est pas sceptique comme l'était. Il considère le princip. de caus. comme impliquant une liaison nécessaire entre A et B conçus comme hétérogènes. Il en conclut qu'il y a là qq chose d'inconcevable, d'absurde. Par suite d'une part il convient que le pr. ne peut être dérivé de l'exp. et de l'autre refuse de reconnaître que la causalité soit conçue a priori (Proleg. 66 Hartenst. Rais. pratique 212 sq. Barni). Aussi p. Hume il ne reste qu'une habitude subjective de l'esprit.

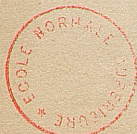
Mais dit K cette déduction n'est fondée que si on considère A et B comme étant des choses en soi. Alors B est exactement — A. et le principe est absurde. Mais supposé que A et B ne soient que des phén. alors le princip. de causal. ne va plus contre le principe de contradiction. En effet au dessus de A et de B il peut exister un autre terme dans lequel A et B se réconcilient. En tant que A et B participent de ce terme supérieur, ils ne sont + identiques à A et — A. B n'est plus au — A pur et simple. Dès lors il n'est pas contradictoire de dire que A et B sont liés entre eux nécessairt.

Or K a montré non seul^t la réalité obj. de la causal.
par rapport aux objets de l'expérience mais encore il
a dérivé la possibilité du concept de causalité de
l'entend^t pur. et il a pu considérer les cat. comme
des manières de penser précisement grâce à la
nécessité de liaison qu'elles affirment. Il a
ainsi trouvé l'X, le terme supérieur qui unit
les choses hétérog. Il a ainsi renversé l'empirisme
mais du même coup il a renversé le scepticisme
de Hume (idée chère à Kant) c.à.d. la doctrine
qui déclare la causalité de la vol. inintelligible.

En effet le concept de causal. ayant l'ori-
gine que veut K conserve une réalité en dehors
de l'exp car il conserve non des phén exclusiv^t.
mais des objets en général. Dès lors on peut l'appli-
quer aux ~~noumènes~~ d'une croyance, sinon d'une
connaissance (ce que nous ne pourrions faute
d'intuition).

Mais s'il arrivait que nous ne fussions pas satisfaits
à tous les point de vue du pr. de causal appliqué
aux ~~objets des noumènes~~ phénom. alors la faculté
que nous laisse la raison spéculative nous serait
précieuse. Or dans le concept de ~~Vol.~~ est contenu
celui de volonté libre et rien ne le détruit dans la
raison pure, du moins à titre de croyance.

Ainsi le moi noumène que je n'atteins pas
dont je n'ai pas l'intuition, rien ne m'empêche
de le concevoir comme libre si le besoin moral
le postule. Et même si j'en avais l'intuition, ma
[illegible] le mettrait dans l'espace et dans le temps, et dès
lors le pr. de causal. devient une loi incompatible
avec la lib. Mais le moi noumène n'étant pas
dans l'E et le T le pr. de causal peut s'y
appliquer sans en détruire la liberté.



13 5

Causal.
Le prob. de la ded. trsc. est exact. celui de la valeur de la Causal.
Le prob. se ramène à au rapport de l'entend. qui en fournit le concept à la sensib. qui fournit les matériaux.
La relation s'établit à l'aide de l'Imagination ou faculté de la synthèse, et cette synthèse qui ne ne donne en fait consiste en un acte de l'entend. qui guidé par son idée d'unité détermine les formes de l'espace et du temps. C'est un acte intérieur un mvt. idéal par lequel l'esprit trace des figures ds le T. et l'E. L'imagination est créatrice comme reproductrice imposant au divers de la sensib. l'unité de l'entend.. Les mathém. ns offrent en fait cette alliance. Un triangle est un fait qui ns la montre.
Ainsi s'explique l'application du concep. de la Causal. aux phén. Mais le concept n'est pas empirique, et s'il ne peut fournir de connaissance que des phén. rien n'interdit de l'appliquer à des noumènes pourvu que ns ne lui demandions pas une connaissance prop. dite.

30 Avril 1878

XXIX

Analytique des principes.

La Log. gén. comprend 3 parties concevoir juger raisonner. Les 3 parties sont mises au même rang: la dernière est considérée comme analogue aux 2 autres et cela est légitime parce que la Log. gén. fait abstraction du contenu.
La Log. trsc. comprend 3 parties correspondant en 1 sens aux 3 parties de la Log. Générale
Entendement - Concevoir — Principes / Dialectique jug.

Mais la 3e partie se distingue absolt. La Log. trse. 14
a une valeur objective. L'usage trse de la raison
étant sans valeur objective ns devons le reléguer ds
un domaine distinct: la Dialectique trse. sera à
part.

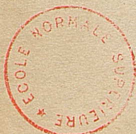
Ns avons vu la 1e partie
Voyons la 2e relative au jugt.

Qu'est ce que le jugt.? La subsomption d'un objet
sous un concept. Ceci est un livre - Je subsume l'objet
ceci sous le concept livre.

Comment se fait cette subs. - d'une manière fortuite
ou suivant des règles? (196) K explique très finement
la difficulté part. qu'il y a à définir le jugt. et
contre Desc qui croyait le jugt. égal en ts les hommes
etc K distingue nettement entendre et juger et ne
considère comme égal que l'entendement. Il y a bon
et mauvais jugt. Bien juger est un don de nature

Il n'y aurait point de difficulté si l'entendt. et
les choses ne faisaient qu'un ou si les choses
étaient adaptées à l'entendt. mais il y a manque
d'accord - L'esprit demande des lois la nature
n'en fournit pas: donne l'indistinct. Ceci est
très grave: c'est la preuve la + forte de l'existence
de choses extérieures à l'entendt. Chez Kant. Jamais
ns ne trouvons ns concepts réalisés ds les choses et
le fait de bien juger demeure tjours un art. Le
concept est objet de sc. - mais le concept seul
cette doctrine montre que la chose en soi est
absolument indispensable ds le système de K.

Ainsi la Log. gén. ne peut fournir de règles
p l'application ds la réalité.



14v

La Log. trse. traite de la conn. d'un objet en general c.à.d. des conc. qui doivent se rapporter a pr. à leur objet. Elle peut et doit donc poser les conditions qui seules permettent d'employer à propos des concepts purs de l'entendement; exposer 1° comment par quel intermediaire les conc. purs de l'entend. sont applicables à des phen. 2° quels sont les pp. synt. qui sous ces conditions decoulent des conc. purs de l'entend. et servent de fond. à tte conn. à priori. Elle va fournir les regles de la subsumption trse.

1° Par quel intermediaire? Il en faut un. Il faut que les concepts subissent une modification. Le conc. est l'un, le phen. est le manningfaltige. En tant que tels point de rapport possible: choses heterogènes en présence. Cherchons l'homogeneité.

Qui fournira le moyen terme? Ns verrons entre l'entend. et la sensib. une fac. intermediaire participant de l'une et l'autre, à la fois receptivité et spontaneité, imagin. productrice. Elle crée (spont.) mais des intuitions (sensib.). Elle va constituer le moyen terme necessaire entre la sens. et l'entend.

Comment fera l'imagin. Elle crée des synthèses. Une synthèse est qqchose de très special qu'il ne faut pas confondre avec un phenomene voisin, l'image. Quand je place 5 points à coté les uns des autres j'ai l'image du nombre 5. Quand je ne fais que penser un nombre en general ce n'est plus une image — mais un concept — C'est la methode en vertu de laquelle on construirait le nombre. J'ai ds l'esprit l'idée du travail que je devrais accomplir c'est le scheme.

Ainsi la representation d'une meth. gener. de l'imagination propre à créer une image correspondant à un concept. Voilà ce que j'appelle le scheme de ce concept.

15

Il y a des schemes des concepts sensibles — mems sensibles purs (triangles — Jamais l'image ne peut representer egalt le scheme — Il y a inadéquation entre le scheme et l'image. Exemple p. le triangle : le triangle et un triangle

Peut il exister un sch. trsc. Ce serait la sensibilisation pure et generale d'un concept a priori de l'entendt — la categorie sensibilisée — traduite projetée ds un milieu sensible — categ. ayant pris une forme — Ou il y a une forme de ce genre. Ce ne peut être l'espace qui donnerait des images — ce sera le temps forme du sens interne, par lequel doivent passer ttes les intuitions — Le schematisme de la raison pure est donc la projection des cat. ds le temps —

Ainsi le sch. gen. des conc. de l'entend est le temps. Le T. est l'un devenu sensible.

Il va se subdiviser en sch. particuliers correspondant aux classes de categories.

La quantité en soi est tt a fait étrangère à la sensib. La représent. sensible la + immediate de la quantité est le nombre — qui n'est autre chose que la synthese des actes successifs par lesquels est engendrée une série ds le temps

La qualité realité
negation
degré de realité } 3 cat.

Existence ds le temps
non etre ds le temps
intensité de la sstion ds le temps } 3 sch.

La relation.



11 v

Cat { Substance — permanence du reel dans le T.
Causalité — Succession reguliere des phen.
Recipro. — Simultaneité. regle de détermination de divers phen.

Modalité
{ Possib. — Représentation de l'être en un T. qqlconque
Real. — Existence dans un temps determiné
Necess. — Existence en tt temps.

Voila comment on peut se representer les Cat. Tout consiste a faire subir a l'unité une sorte de refraction. Elle se developpe sans se perdre dans l'intuition du T. C'est l'unité epanouie.

Tels sont les sch. ou synth. du multiple dans notre sens interne. Les categ ainsi modifiées sont applicables aux phen.

De categ seules on n'aurait pas obtenu des princ. applicables aux phen. Mais si nous considerions les sch. fournis par l'imagin. on verra que ces sch. permettent par eux memes de decouvrir les principes nécessaires.

Voici la methode generale comment les sch. engendrent les princips

Les sch. en eux mêmes ne sont ni subj ni obj. mais a volonté. Soit le sch de la succession réglée. Ou cette regle viendra du moi individuel et alors j'aurai une subs. sans caractere obj. — ou je puis l'emprunter au moi universel, alors la succession réglée sera une objectivité.

A quelles conditions le sch. pourra-t-il donner des principes objectifs

Le pr. general ne peut être le pr de contr. certes il domine tte logique. La Tse comme la formule (p 212) mais il est insuffisant. Il ne faut le formuler en y introduisant un elem. synthétique et sensible

Il est impossible que qq ch. soit et ne soit pas quelque ch. le dernier mot est de trop — « Aucune chose ne peut recevoir un predicat qui est en contradiction avec elle » Voila l'enoncé. Mais principe pur. formel ne pouvant fournir une connaiss. positive et objective. 16

« Tout objet est placé sous les conditions nécessaires de l'unité synthetique du divers de l'intuition d'une exp. possible » C'est le pe supreme de la possib. de la connaissance de l'entend.

C'est au fond une définition de l'idée de loi. Les sch. objectiveront si les phen sont conçus comme soumis a des lois universelles et nécessaires.

Ainsi us retombons sur ces 3 conditions de la connaissance: l'espace le temps et des lois « Les conditions de la possib. de l'exp. en general sont en même temps les conditions de la possibilité des choses en general ».

Essayons de determiner maintenant les lois pures de la nature. La table des Cat us menera à celle des principes. Us chercherons p chaque sch. le principe qui permettra d'objectiver: et cela en appliquant les cat. aux schèmes.

Or les cat sont de 2 sortes. quant. et qual. se rapportent à l'intuition et servent ainsi de regles p la synthese de l'homogene. Par la même elles sont des principes de construction. Au contraire rel. et modalité se rapportent non à l'intuition mais à l'existence. Ne construisent pas, parce qu'elles relient des termes hétérog. Elles ont une certitude discursive. non intuitive — K appelle les 1ers mathem. les 2e dynam. qui servent à la synth. de l'hétérog.

Donc 2 espèces de princ. mathem et dynam — constitutifs et régulateurs



Cat. Quels sont les princ. constitutifs

Quantité —	Sch. Nombre	Principe Ts les intuitions sont des grandeurs extensives

Cela veut dire que ds l'intuition la représentation des parties précède nécessairt. celle du tt. Je ne conçois une grandeur qqc. que par la progression et synthèse successive de parties. On comprend maintenant pquoi K disait 7+5=12 est une synthèse. Le principe est l'axiome de l'intuition.

2° Les anticipations de la pcp. ainsi nommées parce que tandis que les axiomes se rapportent à la forme seule les πρόληψεις anticipent sur la matière même du phé.

Qualité	intensité de la sensation de la temps	anticipation de la pcp.

Il y a tjours une grandeur intensive càd un degré. Le réel doit avoir un degré d'influence sur le sens. Il faut qu'en un moment ds une sensation donnée ns puissions ns représenter une gradation uniforme de degrés de conscience allant de 0 à l'intensité donnée. C'est le seul élémt. qualitatif des choses que ns connaissions a priori. Le reste bleibt der Erfahrung überlassen.

2° Principes Régulateurs.

Relation	permanence succession simultanéité (règles)	Les analogies de l'exp. càd les règles propres à transformer les jugts relatifs au ϕ en jugts d'exp.

Une analogie math. énonce l'égalité de 2 rapports de quantité et a cette conséquence que les termes inconnus peut se construire avec les connus. L'analogie philosophique ne donne pas de certitude constructive donne une méthode de recherche, simplement une question à poser à la nature.

Les analogies sont:

17
2

que l'exp. n'est possible qu'au moyen d'une liaison nécessaire des perc.

3 princ. particuliers.

1° La permanence — A quelles conditions sert elle un élément d'obj — A travers le changt des phén. il subsiste qqch. appelé substance et le quantum de cette subst. reste immuable de la nature. — La raison est qu'un changement absolu sans qq chose où il se produise, ne peut être perçu. Un comt absolu suppose un temps vide, qui ne peut être perçu. Le changt suppose une substance : la substance est la condition sous laquelle la durée peut être une condition d'objectivité. Les empiristes qui prennent la durée pour la substance prennent la condition p le conditionné. — De même p l'action qui ne peut être qu'un critère empirique de la substance. — Cette substance sert au physicien qui la cherche. La théorie métaphysique n'a pas à s'en occuper.

2° Principe de causal. Voulez vs que la succession ait une valeur obj? Il faut la fonder sur la causal. « Ts les changts se produisent suivant la loi de la liaison de la cause et de l'effet. » 1° L'appréhension du divers est tjours successive. 2° L'ordre de cette appréhension subject. est libre. » Si je veux que l'antériorité que j'attribue à A sur B soit universellt admise il faut que je dise A est cause de B. — La causalité est la condition de l'impossibilité de l'interversion d'un rapport.

3 mai La succession régulière peut être le critère de la causalité mais elle ne peut en être le fondt elle la suppose. L'empirisme fait un cercle vicieux.

D'autre part le dogm. posant la causalité



en dehors du temps, viole le principe de contrad. La Causalité de la suivt veut dire que de un même lieu A existe et n'existe pas. Poser ce rapport hors du temps est contradictoire. Ainsi la causalité ne respecte le pr. de cont. que si A et B sont successifs.

La 3e Analogie de l'Exp. est le principe de la Coexistence selon la loi de la Reciprocité et de la Communauté. c. à d. les substances en tant qu'elles doivent être perçues comme simultanées de l'Espace sont entre elles de un rapport d'action et de reaction.

Le 3e Schème est la simultanéité qui n'est pas determinée par le temps seul, mais par la Wechselwirkung. Erreur de l'empirisme expliquant la W. par la simultanéité. du dogm. expliquant act. et reaction en dehors du temps.

4o. Les postulats de la pensée empirique en general. K les appelle ainsi parce qu'en eux mêmes ils n'ajoutent rien a l'objet mais determinent le rapport de cet objet avec la faculté de connaître. La possibilité d'existence et la necessité resteraient indeterminées si l'entendt ne venait combiner ses Catégories avec les schèmes.

3 sch. de la modalité – 3 postulats par combinaison avec categories.

1o Ce qui s'accorde avec les conditions formelles de la connaissance est possible

2o Ce qui s'accorde avec les conditions materielles de la conn est reel

3o Ce qui est lié au reel selon les cond. univers. de l'exp. est nécessaire

Ces 3 postulats ne sont autre chose que les 3 classes

de principes précédents mise en rapport avec la fac. de connaître.

D'après le 1er postulat l'accord avec la possibilité de l'intuition était le critère de la possibilité. de le second — l'existence — de le 3e critère de la nécessité. Ce qu'il y a de remarquable c'est que le pe de contradiction est déclaré insuffisant p. déterminer la poss. d'existence et la nécessité. Il y faut joindre une condition empruntée à la sensibilité. En dehors de l'exp. les mots possible exist. nécessité n'ont qu'une valeur logique, nullement réelle, toute formelle. L'accord d'un ccept avec lui même ne donne pas une nécessité réelle. La possib. l'existence et la nécessité ne sont pas contenues d. le concept des choses. elles y sont ajoutées synthétiqt par l'esprit.

XXX

Conclusion de l'Analytique des Principes: le Réalisme Empirique et le Idéalisme transcendental.

La doctrine consiste essentiellt à examiner comment la caus. est possible. La caus. est le pe de l'objectivation mais le ccept de caus. présente une difficulté p. l'entendt parce qu'il lie nécessairt des termes hétérogènes. Le pe de caus. a une réalité tte idéale. L'entendt en lui-même n'a pas en soi une matière sur laquelle sa faculté d'objectivation puisse s'exercer. Le temps alors fournit les matériaux nécessaires



à l'application de ce principe de l'objectivation. Les choses ne sauraient être subsumées sous le ccept de causalité sinon traduite sous la forme de causalité réglée. On le voit c'est le fond du Kantisme : la causalité ne s'applique qu'à l'aide du temps, schématisée de le temps.

En revanche l'emploi des Cat. se trouve par la même limité. Avant d'être traduites sous la forme du temps la Cat avait valeur universelle.. maintenant ne vaut + que p les phénomènes — (la pensée de même ne peut s'appliquer aux choses sans l'intervention des mots : les mots sont les schèmes)

Voilà la théorie de la Caus. cette Caus. est connue a priori, préexiste à l'exp : mais c'est tt ce que l'esprit connait a pr. causal : c.a.d. espace temps et ccept de l'entend^t. Voilà tt ce qu'on ne doit pas à l'expérience. Il y a p k une lacune absolue entre l'universel et le général — ce dernier connaissable seul^t par l'intuition empirique.

Voilà la doctrine. P en mesurer la portée il faut se demander quelle est la valeur de notre sc. ou si la doctrine kantienne est une philos. idéaliste.

L'idéalisme peut être relatif soit aux ph. soit aux choses es. En ce qui concerne les ph. l'idéal peut porter sur les objets de l'intuition ext. ou inter. L'idéalisme emp. complet consisterait à soutenir que les objets de l'intuition sont relatifs à l'individu ne présentent aucune nécessité et universalité. Au fond on ne voit pas p quoi l'idéal. emp porterait + tôt sur les obj. ext. que int. et il n'y a pas + de raison p subjectiver l'espace que le temps. En fait l'idéal. empirique s'est attaqué aux [illegible] des choses ext. presque exclusivt.

Voyons donc l'idéalisme empirique p. la réalité des corps.
K le défend énergiq.t de partager cet idéalisme : à 2 reprises ds la 1re édition (Crit. du 4e paralogisme de la Psych. rat.) 2e éd. (Exposition du 2e postulat de la Raison Empirique)

Cet idéalisme p. être dogmat ou problém. Il est dogm. chez Berkeley qui regarde l'espace avec tt les choses dont il est la condition comme impossible en soi, et pures fictions. Il est proble. et scept chez Descartes qui ne considérant comme assertorique que le Je suis, tient l'existence des choses en dehors de moi comme incontestable directt, soutient qu'elle nécessite un raisonnt et la regarde comme tjours problématique. Une existence donnée et une conclue ne sont pas sur la même ligne.

Berkeley est suivant K suffisamt réfuté par la doctrine de l'Espace = intuition pure. L'idéalisme de Berk avait son origine ds l'assimilation des qualités primaires et secondes. Or K ne veut pas de cette confusion.

L'idéalisme de Desc repose sur la préférence accordée au sens int. comparativt à l'externe. K soutient ds une argumentation curieuse que cette subordination est illégitime. Non seult le sens interne n'offre pas une certitude + grande, mais il suppose l'existence d'objets extérieurs. (2e postulat de la R. P. Empirique)

a Le changt de mes états ds le temps - la détermination de mon existence ds le temps, ne peut venir de ma conscience que par rapport à qqchose



de permanent.
Or mon existence & le temps suppose déjà ce permanent
Donc ce permanent ne peut être qq. chose en ns, mais
seul^t qq chose hors de ns.
En d'autres termes.
L'exp. int. consiste d'une succession de représentations
mais ce chang^t ne peut être perçu que p. opposition
à qq chose de permanent. Donc il y a exp. de
permanence comme du successif. et ce permanent
n'étant pas interne c'est ce que j'appelle externe.
D'un mot c'est le temps le changement,
la permanence, l'espace: c'est par l'espace que ns
mesurons le temps. Voilà ce que veut dire Kant

Donc il n'y a point besoin d'un raison^t p.
arriver à l'exp. ext. puisque l'exp. interne
elle même est médiate.
Ce qui précède est l'Exposition du Réalisme
Empirique.
2° Idéalisme transcendental.
Le Réalisme trs est en dernière analyse la
source de l'idéalisme emp. C'est quand on
affirme la connaissabil. de la chose en soi
qu'on y arrive. Le idéaliste problématique ns
rend un grand service en ns faisant connaître
la difficulté de connaître l'obj en soi.
Qu'il s'agisse des obj. ext ou interne (cf 3 II)
ce que ns est immédiat^t donné ce n'est jamais
que l'intuition. Le moi substance n'est pas
+ donné que la matière substance. Ns ne pourrons
l'atteindre si possible que par un raisonn^t.
On pourra se demander si l'emploi du pr. de
causalité est ici légitime, p. passer du ph. à
l'être.
Voulons ns parler d'un objet empiriq^t extérieur

d. l'espace, ext. à notre corps : l'emploi du pr. de causalité est légitime mais inutile. Cette extériorité est phénom.

2° Veut on dire que l'objet est transcendantalement extérieur. Alors le raisonnt. conviendrait à ce qu'on demande, mais il est illégitime, passant hors du monde de l'exp. On n'a pas le droit de conclure de l'exter. empirique à l'extériorité transcend.

Dès lors p. pouvoir être réaliste emp. il faut être idéaliste trsc. Il faut soutenir l'idéalité du temps comme condition du concep de cause. On ne réclame + la conformité de la représent. avec les choses en soi : cette définition de la vérité devient la source principale de l'erreur. C'est absurde. La chose a fourni les matériaux non l'objet. En revanche n. obtenons un critérium précis de la réalité un critérium universel de la réalité empirique : une distinction de l'empir. et de l'imaginaire : suivant que cela est lié ou non par le pr. de causalité cela est emp. ou imaginaire.

Voilà le côté négatif. L'id. trsc renonce à connaître la Ch. es.

Est ce à dire qu'il considère ts les ph. intellectuels, y compris les 4 trois comme engendrés par l'esprit et nie ainsi soit l'existence des Ch. es. soit leur rôle d. la connaissance.

D. la 1e édition (les interprètes qui considèrent K comme ayant nié t. influence de la Ch. es. d. la connaissance s'appuient surtt sur cette édition)



On trouve (Barni II 153) « On peut bien accorder 20 v°

». C'est une concession faite
par K. Voir + haut. — et aussi le debut de l'Introduction. — Ainsi il existe un objet vrai.

Il joue un rôle ds la conn. Que fournit-il ? le divers (un) qui est la forme la + brute des materiaux de la connais et dont ns acquerons l'intuition a l'aide des formes de la sb. (I 137 158)
C'est le rôle de la chose en soi qui rend indispensable l'intuition empirique p. connaitre les lois particulières. Si la matière de la conn. venait de ns, pquoi l'exp serait elle indispensable ? De même la théorie de K suivant laquelle le jugt est un don de nature, la description la + fidele des choses particuli. ne suffira jamais à en determiner la subsumption sur des concepts. Se explique en comprenant que les ccepts viennent de l'esprit, et les choses part des choses en soi. L'esprit demande des lois la nature n'en fournit pas.

L'hom travaille les choses et les fait siennes, mais comme elles ne viennent pas de lui elles conservent jusqu'au bout une force propre et rebelle à l'ouvrier. v. Barni 4

Il existe donc une ch. es. qui fournit la matière de cette conn.

En quoi consiste-t-elle. Qu'en pouvons ns dire ? Si ns voulons ns rendre un compte exact de la nature de la ch. es. il faut voir ce que vaut notre connaissance. Or ns cat. mêlées au temps transforment en ph. + ce qu'elles connaissent. — Mais si l'objet de notre

21

Noum. est phén : les choses telles qu'elles seraient aperçues par un entend^t. intuitif sont en dehors de l'objet de notre connaissance. Rien n'empêche d'admettre que cette chose en s. qui est au fond de l'objet soit en même temps le noumène. Le noumène n'est pas une chose en s. seul^t. mais la ch. ds sa réalité absolue. Rien ne prouve que noumène et chose en s. soient un ou ne le soient pas.

Evidem^t. K. passe d'un ordre th. log. à un ordre moral. Le noumène (mot emprunté à Platon) serait supérieur au phén.

Ainsi 1° La ch. en s. peut être le noumène c.à.d. l'être tel qu'il serait aperçu par un entend^t. intuitif.

Mais ce ne peut être p^r nous un noumène positif. C'est un noum. negat. P^r qu'il put être posit. il faudrait le déterminer. Or nos seuls m^s de détermin. sont nos catégories que nous ne pouvons appliquer aux noum. comme tels.

Mais dit-on, p^rquoi les ph. ne seraient-ils pas les images des noumènes ? Ns aurions ainsi indirect^t. un noumène positif.

Cela repose sur une fausse manière d'entendre le rapport de la sens. et de l'entd. Leibn. ne voyait ds le ph. qu'un noum. aperçu confusément. Ayant déterminé les m^s de l'entend. il les appliquait à la sensib. Confusion par suite. Amphibolie des concepts de réflexion. La réflexion n'est pas l'acte p^r lequel ns nous demandons si ns sommes placés au point de vue convenable p^r voir les choses. K. dit qu'il y a p^r l'hom. 2 points de vue : sens. et entend^t. La réflexion est l'acte p^r lequel ns



demandons si c'est avec la sb. ou l'ent. qu'il faut examiner un obj. donné p en obtenir une connaiss. légitime.

Or tt les rapports qu'on peut établir entre les ccepts se ramènent à 4.

id. Conven- enter. matière

divers Disconven. ext. forme.

Ces rapports peuvent être établis par l'une et l'autre faculté: p savoir laquelle employer il faut la réflexion. Si l'on l'omet cela est grave cela change la loi des rapports. C'a été l'erreur de Leibniz. Les principes se sont trouvés sans objets et de la sb. et de l'ent.

Considérons unité et diversité. L'entend. qui ne considère que l'ent de choses déclare indiscernable des choses dont le ccept est identique. Or la réalité de l'espace détruit ce principe.

2o L'entend. déclare que les réalités ne peuvent se détruire. Cela est faux de réalités phén. Car 2 forces peuvent s'annuler.

3o L'intellectualisme leibnizien nie la possibilité d'une communication entre les substances en sorte que les représent. deviennent le seul état possible des monades. Cela est vrai au point de vue de l'entend. pur. mais au point de vue de la sb. cela n'est pas vrai

4o. Enfin de l'intellectualisme la matière précède la forme, les choses l'espace et le temps. C'est le contraire au point de vue de la sb.

Si ns prétendons connaître les choses ns prétendons avoir une faculté qui les atteint. Si ns n'avions qu'un point de vue sur les choses ns n'aurions

v. [illegible]

jamais été amenés à mettre en doute la valeur absolue de ces données. Mais ns avons 2 points de vue sur les choses: sens. et intellec. d'où ns voyons les choses d'une façon contradictoire (antin.) alors vient le doute universel.

7 mai 1878

K. raisonne ainsi: il part de l'idée de la connais. Connaître les choses c'est les voir ds leur unité et ds leur diversité et relier ces 2 aspects. Conce voir le rapport de l'un et du divers ds les choses. Cela étant la conn. la + parfaite serait celle qui irait de l'un au multiple qui verrait le multiple ds l'un. Ce serait la fonction d'un entend.t intuitif: il concevrait les parties par le tt: verrait les choses au point de vue de la finalité (non altérée et traduite en causalité, mais la finalité pure. La fin telle que ns la concevons n'est pas pure.)

Une telle conn. ns est refusée elle appartient à l'être qui peut déterminer les choses non seult. quant à leur exist. mais quant à leur essence. Cette connais est antérieure à ses objets et les crée. p. D. connaître et créer c'est tt un.

P. ns il y a un donné. Ce donné est divers. Le multiple préexiste à la connais. Il ne peut donc être question d'une conn. créatrice: ns trouvons des choses qui ne viennent pas de ns. La conn. p. ns ne pourra être qu'une systémati sation du divers: ns partirons du divers et



ns chercherons bien. Or, unifier le multiple, c'est appliquer la loi de <u>causalité</u>: c'est en effet l'unification de l'hétérogène.

Donc le problème de la conn pr Kant le probl de la causalité, das humische problem, comme il dit. Voilà l'idée en laquelle se résume, se concentre tt le problème de la connaissance. Voilà la raison de la Cr. de la R. P.

La diff est évidente. Ns voulons unifier le mult. mais que ns assure qu'il est approprié à recevoir la forme qu'il s'agit de lui donner? Donc, les choses sont la matière du connu, mais rien ne ns autorise à attendre d'elles des objets pouvant être pensés.

Mais notre fac. de conn contient en elle ts les moyens nécessaire pr tirer de la matière des objets pensables. Analogie de l'industrie humaine, très fidèle. L'homme en face d'une nature non faite pr lui, a développé en soi des facultés qui lui ont permis d'utiliser cette nature. De même pr l'intelligence. Ks n'admet pas les idées innées au sens cartésien: les catégories et les formes ... de la pensée sont le résultat d'un travail que ns ne saurions connaître maintenant.

Cette fac de conn consiste essentiel. en 2 choses.

1o. l'idée d'une liaison necess. de l'hétérog. concept de causalité

2o. Le temps ou succession du divers.

Ces 2 éléments réunis combinés, rendent possible la solution du problème. La causalité se comprendra, quand combinée et réalisée ds le temps

En effet la diff. vient de ce que le pr. de c. parait detruire le pr. de contr. Il veut qu'un phen. A existant actuellt. soit remplacé par B, que A existe et n'existe pas. Cela est contradre. mais par le temps la chose devient intelligible. Il ne s'agit pas de A chose en soi, mais de A et de B phénomènes. Le temps reconcilie la causal. avec le pr. de contradiction. Voila le fond de cette théorie.

Ainsi lier necessairt. les choses données ds le temps, voila en quoi consiste l'op. de la connaissance.

La conseq. immediate est cette formule. Ns ne connaissons ds les choses nur das was wir selbst in sie legen. Dès lors ne sommes ns pas à tt jamais fermés ds un monde de phen. dont ns ne pourrions sortir?

C'est le contraire qui est vrai. Cette théorie ns ouvre un monde qui serait fermé à celui qui pretendrait connaître la chose en soi.

Supposez que la nat. ns offre des maisons ttes faites. Au debut l'hom. en sera heureux; mais supposez qu'ensuite s'eveille ds l'esprit de l'hom. l'instinct artistique. alors la nature qui n'a pourvu qu'à l'utile ne pourra ne le satisfaire. — De meme si les choses en soi etaient unifiées en vue de la conn., l'esprit n'aurait pas besoin de créer en soi ces



facultés si complexes qui lui étaient nécessaires p. connaître. Mais supposez que s'éveille le besoin de sortir de l'uniformité nécessaire, d'admettre la possibilité d'une liberté ; alors rien ne pourra satisfaire le besoin nouveau. Or ns avons demandé à la nature le moins possible. ns ne lui avons demandé que la matière et tiré la forme tt entière de notre spontanéité (Cf. De. maître et mot).

Qui ns empêche maintenant de supposer que le divers a été produit par des forces libres ? Le résultat serait d'exclure tt ordre logique. Mais cela n'est pas p. nous embarrasser : ns avons supposé cette incohérence : qu'elle vienne du hasard ou de la liberté elle ne ns gêne pas. Dès lors libre ne voudrait + dire inconnaissable, incompatible avec les lois de l'entendt. — Ce n'est pas en tant que libres que ns pouvons connaître les choses : mais une fois produits par la liberté, une longue élaboration de l'esprit les rend connaissables, de sorte qu'à la fin du travail on ne sait s'ils n'étaient pas faits p. la conn.

Ainsi avec des fils pris au hasard l'homme fait une toile où il semble que les fils soient faits l'un p. l'autre — de même p. les produits spontanés de la nature.

Ceci ns montre comment ds la th. Kantienne la lib. comme possible se concilie avec la nécessité conséquence de la causalité.

Mais est-ce que les inductions ne se vérifient

pas. les eclipses n'arrivent elles pas au temps prévu? Il semble que la nature se conforme à nos inductions. 24

— Mais ce que le savant appelle nature, ce n'est pas la chose en soi, mais elle élaborée par l'entendement.

— Mais alors comment ne connaissons nous pas tt?

— Ce n'est pas l'esprit individuel et cons qui a fait la nat, c'est l'esprit universel qui préexiste à tt esprit individuel, qui a mis les choses ds l'E et le T. et créé les lois de la nat. Ns ne faisons que retrouver, prendre consc. du travail de l'esprit universel: voila ce qu'est la recherche scientifique.

(Il faut donc bien se rendre compte de ce qu'est la nature p. K. — L'esprit individuel est la cons. de l'esprit universel. les individus sont les cons. particulières.)

Reste une diff. ns supposons la possib. d'une liberté et ns montrons que cela n'empecherait point la connais. Mais alors cette idée de liberté ns vient de l'idée de causalité: mais cette causalité ns avons dit que c'est un rapport nécessaire entre 2 termes hétérogènes. Cette idée est donc absurde et contradictoire: ou bien en concevant une liberté ns sortons du domaine de l'exp et meme de celui de l'entendement.



causalité est un rapport de nécessité en détermi-
nant le noumène par la causal. n'obtenons
nous pas une nécessité transcendante?

La question est réelle : le Kantisme permet de répondre, quoique K ne le fasse pas, ni ne soulève la question.

Examinons de près cette not. de caus. Elle se compose de 2 élém. liaison de l'hétérog. et nécessité. D'où viennent ces 2 éléments. S'il est un même entend. qui opère les fonction. log. et les transcend. l'idée de nécessité vient du pr. de contrad. La liaison de l'hétérog vient du réel, est transcend. Ainsi le pr de caus. n'est pas simple et résulte de la combinaison du pr de contr. avec le pr de l'exist. Or selon K cette combinaison est inintellig. si on ne fait pas inter venir le temps. Le temps joue donc à l'égal de ces 2 principes le rôle d'un agitateur qui mêle 2 liquides de densité différente. De même supprimons le temps et les 2 principes vont se disjoindre. La nécessité ne pourra + s'appliquer à la liaison de l'hétérog. Ce d. qui d'une part le pr. de contrad. ne pourra pas s'appl. à l'hétérog d'autre part l'hétérog ne pourra être lié nécessairt. Qu'est ce à dire : c'est une autre expression de ceci : la liberté est possible.

Il suit de là que en dehors du temps et seult. en dehors du temps la lib. est possible. Qu'est ce que la lib. Un des 2 éléments de la causal. de l'autre élém. d'existence séparé de l'élémt logique. résultant le pr. de contrad. mais distinct de lui.

Si donc certaines suggestions differentes du besoin de connaitre reclamaient l'existence d'etre libre a d'acte libt accomplis, la doctrine de l'idealisme trsc etablit 1° que l'existence de tels etres est possible 2° que de tels actes demeureraient connaissables.

XXXI

Dialectique trsc

Introduction.

La psychologie rationnelle.

Ns avons deja considéré 2 fac de l'intellig. l'entend. et le jug. Ns avons vu que ces 2 fac. n'ont pas seult un usage log. mais encore un usage trsc. c.a.d. que l'esprit peut a pr. non seult concevoir c.a.d. generaliser et juger c.a.d. subsumer le part. sous le general en vertu du pr. de cont. il peut encore determiner un objet en general et appliquer les elements de determin. au divers donné (schemes et principes).

Il y a une 3e fac. la raison dont la fonction est le raisont.

L'analogie ns amène à ns poser une question. La raison a t elle aussi un usage trsc. Un usage legitime en ce qui concerne la determination de l'objet, un usage réel.



(raison au sens restreint)

Pr résoudre cette question ns allons voir
1° en quoi consiste l'usage log. de la R.
2° — — sait son usage trsc
3° si un tel usage pourrait se justifier.

1° L'opérat. log. de la R. est le raisonnt. Qu'est ce que le raisont. On donne ce nom qq fois à la déduction immédiate. Ce n'est pas là un vrai raisont. Le raisont est une connaissance médiate (Lach. Revue phil. 1876. 1e partie): elle consiste à subsumer médiatement un conditionné sous sa condition. Celle ci est la majeure, le conditionné est la conclusion. La condition est un jugt + général que le jugt en question. Si je trouve cette condition et si l'obj. du jugt se laisse subsumer sous elle, alors le jugt se trouve tiré d'une règle qui s'applique à cet objet et à d'autres objets de la connaiss. La R. ds le raisont cherche donc à ramener à un nombre de + en + restreint les connaissances d'abord très variées de l'intelligence. Le raisont simplifie la conn. restreint le nombre des conditions et opère ainsi une unité de + en + grande. Ainsi simplification des conditions unification de la connaissance. Voilà l'usage logique de la raison.

2° L'usage log. suppose des ccpts généraux c.à.d empiriques: l'usage trsc serait pur et par suite se rapporterait à des objets. Ces objets ne seraient pas des obj. d'exp. possible parce que la cond. de tels objets est la causalité laquelle

appartient à l'entend^t. La causal. exige des intuitions et l'entend^t seul fournit des règles s'appliquant aux intuitions — les objets ne peuvent donc être que des choses en soi. Or la série des syllogismes mène en un sens à l'idée d'un absolu — Il faut à cet égard distinguer la série desc. et asc. des syllog. La descend. va des conditions aux conditionnés prenant la conclusion p. majeure du suivant per επι συλλογισμους. Ds cet ordre la raison n'exige pas que la ~~raison~~ progression ait un terme : elle est virtuelle, dit K. la raison reste indifférente sur la question de savoir jusqu'où s'étend cette progression a post. : elle n'exige pas un dernier effet, qui ne serait pas cause à son tour. — ~~ou que le monde ait une fin~~

Au contraire la série asc. celle qui se fait par prosyllogismes, exige un terme à la regresse et le fameux princ. αναγκη στηναι s'applique. Un conn. ne peut être accepté comme conditionné que si la regression est donné comme achevée. Supposer une chaîne suspendue. Un qq conque des anneaux ne peut avoir une place déterm. que si ~~l'un~~ le 1er est attaché à un point fixe : la chaîne peut se prolonger indéfin^t de l'autre côté.

Or j'appelle idée le concept de la synt. totale des conditions, de l'inconditionnelle, d'une cond. qui n'est point un conditionné.



(I 372) C'est en souvenir de Platon que K se sert ici du mot idée et il voudrait que le mot gardât ce sens. Il se révèle ici une grande affinité entre K et Platon seul^t p. K l'idée n'est conçue qu'au point de vue pratique

3° Un tel usage peut-il se justifier? Il est à la fois dang. et impossible d'attribuer une valeur obj. aux idées theor. – Dangereux (377) – en effet et en fouillant indiscret^t les fondements de la mor. et l'espoir d'y trouver des tresors, la raison spec. y a creusé bien des trous de taupe qui compromettent la solidité de l'edifice „ & ces arguments fondés sur des principes qui ne s'appliquent qu'à l'exp. hors forment en obj. d'exp. l'objet trsc. en question. — Impossible parce que ns ne pouvons connaître que ce que ns voyons d'une intuition et ns n'avons d'intuition que du conditionné. – L'idée peut être p. ns un principe regulateur ns invitant à pousser la regression tjours + haut. C'est le ressort de la recherche scientifique : mais ce ne peut être un pr. constitutif se rapportant à un objet. L'idée est p. ns aufgegeben, nicht gegeben : proposée comme un but, vers lequel ns devons tendre non donnée. Point de métaph. speculative possible.

Cette refutation sommaire est complète en obj. mais est elle subj. insuffisante, incapable de persuader l'hom. Un hom croit que la lune est + grande à son lever qu'au zenith. Suffit-il de lui démontrer obj. que cette idée est fausse

Cette demons. sera insuffisante : se fondera sur des faits p lutter contre des faits que l'ignorant a observé lui même. Il faudra se placer à son point de vue, et lui montrer la source de son illusion. De ~~même~~ ici. ns sommes le jouet d'une illusion inevitable et invincible, persistant comme fait après qu'elle a été réfutée object.t Donc il faut examiner la metaph. dogmatique en elle même, refuter direct.t cette metaph dogm. en montrant qu'il est illégitime de passer de la log. à la métaph quand il s'agit de l'inconditionné, et montrer pourquoi cela est illégitime

– Division de la dial. trse.

Quelles sont au juste les idées fournies par la métaph. dd. encore k. s'appuie sur la log formelle p avoir le contenu de la log. trsc. ns aurons 3 formes de l'incond.x

1° L'inconditionné au point de vue de l'inherence
sujet incond. (idée d'un sujet substance d'un moi objet

2° la dependence
objet inconditionné (idée d'une cause 1ere qui serait libre

3°. la concurrence gemeinschaft

l'inconditionné de la 3 | ideal transc. absolue unité des conditions de tous les objets possibles (idée d'un principe de la systematisation universelle, unité et dependance mutuelle des êtres, lequel serait D.

La refut. de la metaph dogm sera la confirmation des resultats obtenus par la dialectique)

x parce qu'il y a 3 sortes de raison.t le 1er allant du predicat au sujet le 2e de la consq. à l'hypothese le 3e allant des membres d'un syst au système lui même. La raison poursuit d. ces 3 regressions des inconditionnés.

10 mai 1878

De la 3 sc. rationnelles.
psychologie cosmologie theologie rationnelles ou trsc.



Les 3 sc. se rapportent au moi c.a.d. à l'immortalité 97 v
à la caus[t] c.a.d. liberté, enfin à Dieu c.a.d. la
trilogie métaph. complète.

Cela est l'ordre analyt. propre à la spéculation. Ds l'ordre
pratique on a Dieu [Cthe] puis la liberté, puis l'immortalité
résultant des 2 précédents = théolog. morale - religion.

Cette détermination de ces 3 sc. surprend d'abord le lecteur.
Les analogies paraissent forcées. On ne voit pas bien
com[t] cela se tire de la table des raisonn[ts]. Difficulté
fréquente chez K. L'analogie est p. être artificielle: mais
inutile d'insister trop là dessus. C'est pour que les prob.
ne soient pas sans lien entre eux. qqfois p. être ce lien n'est
pas naturel. En tt cas on peut passer vite. Les problèmes
qu'il pose sont évidem[t] réel, et il n'en dénature pas les
termes. D la lib. l'immort. ce sont les idées essentielles
de la métaph.

1° Psych. ration.

Exposée par K 2 fois, ds la 1[e] et ds la 1[e] édition. Plus
développée ds la 1[ère]. qqs additions.

Le prob. consiste à passer du conc. Psc. du sujet
à l'absolue unité de ce sujet lui même. On part exclus[t].
du je pense; on analyse les propriétés du moi pensant, et
de ces propriétés on conclut à la nature du substrat réel
de cette fonction; du moi subj. au objet.

Ces propr. on les détermine en suivant le fil des Catég.
On obtient.

1° le moi est un sujet (relation)
2° le moi est simple (qualité)
3° le moi est identique (quantité)
4° le moi se distingue du non moi (modalité).

Et on conclut à 4 propr. correspondants ds le moi
subst. du moi pensant, ds l'âme. Ces 4 déterminations sont
1° la substantialité, d'où l'immatérialité
2°. simplicité — incorruptibilité
3° unité — personnalité
4° rapport à des obj. possibles ds l'espace. — spiritualité

28

En un mot il peut se ramener à ce syll.

« ce qui ne peut être conçu que comme sujet n'existe égalt que comme sujet

or l'être pensant ne peut être conçu que comme sujet

Donc etc.

Il s'agit de montrer

1° qu'il y a un paralogisme

2° qu'il est inévitable.

Voici le paralogisme.

D la majeure il est question d'un être qui ne peut être conçu que comme sujet quel que soit d'ailleurs le rapport sous lequel on l'envisage : qui est un sujet p. la pensée cad non seult. p une pensée qui ne dispose pas d'intuition intellect. mais encore p une pensée qui en disposerait, si il y en avait. Il s'agit d'un sujet qui demeurerait tel aux yeux d'une pensée qui verrait les choses ds l'ordre de leur création : il s'agit d'un être qui demeurerait sujet s'il s'apercevait lui même.

D la mineure il est question d'un être qui sans doute ne peut être conçu que comme sujet, mais par rapt. a l'unité de conss. et non par rappt. a l'intuition. Il est question d'une unité de système et non d'une unité absolue : d'une unité qui ne peut pas exister séparémt. qui peut être abstraite par la pensée. mais non séparée [illegible]. Il s'agit de voir que notre moi pensant n'est pas une unité absolue, mais une unité de forme qui ne peut se détacher des parties auxquelles elle s'applique. Le moi pensant est une unité formelle, non substantielle



Si donc il s'agissait de passer de la consideration du p. pensé a la determin. d'une unité formelle; si on ne donnait qu'une valeur logique aux determin. le raisont serait legitime mais ne donnerait pas ce qu'on demande et laisserait intacte la question du substratum de la pensée — Si au contraire on lui demande cette reponse, le jugt devient synth. sans fondement et illegitime.

Les pr. de l'entendt ne peuvent donner ce fondt. faire passer des ph. aux noum.

Ainsi il y a paral. parce que le mot sujet est pris en 2 sens on passe du sens log. au sens metap. on passe de la pensée à l'existence.

2° Il est inévitable.

Ns attribuons necessairt a priori aux choses tts les propr qui constituent les conditions sous lesquelles seules ns pouvons les concevoir. L'illusion consiste à croire qu'une chose est sous ts les rapports telle qu'elle est p. notre pensée, à universaliser notre conn. Cette erreur est inévitable. Qui ns avertirait que notre point de vue n'embrasse pas ts les aspects possibles des choses? Il est inevitable ayant l'idée de l'universel de commencer par identifier avec l'universel notre connaissance part. Il faut une critique, qui ne peut venir qu'après. Quand ns avons constaté des divergences entre divers points de vue, ns commençons à critiquer. (Théorie de l'erreur)

L'erreur vient de

1°. l'idée de l'universel que ns avons

2°. la relativité de notre point de vue

Ns ne ns doutons pas de la disproportion de ces 2 termes

Ajoutons que lors même que l'erreur est vue, l'illusion persiste: j'ai beau savoir que mon point de vue est ~~universel~~ part, je continue a appliquer mon idée de l'universel.

Ainsi la psc. rat. n'existe pas comme doctrine Conclusion mais existe comme discipline posant des limites infranchissables à la raison pure. Elle ns interdit et

le materialisme sans ame et les rêves d'un spiritualisme qui est p ns sans fondt de cette vie. Elle ns avertit que ns ne pouvons rien connaître scientifqt de ce domaine et qu'il faut se tourner de preference vers la pratique.

Ainsi K considère comme impossible de le connaître au sens theorique et comme utile de le connaître au sens pratique.

Le droit ou la nécessité d'amener à une autre vie ne en sont pas atteints. Cette preuve spéculative n'a jamais eu d'influence sur l'humanité. Il faut des raisons morales p toucher. Causes finales, finalité universelles, voila ce qui touche et qui. Sans valeur p la raison theor. a une valeur absolue au point de vue de la croyance (23 II)

En résumé il est impossible du côté du sujet de sortir du monde de l'exp. K va jusqu'à dire (II, 12) « La seule chose à redouter p notre crit.. serait si on pouvait démontrer que ts les êtres pensants sont des substances simples.. » Fichte sera loin du kantisme quand il verra de le moi une substance simple. Selon K c'est renverser son système.

XXXII

Dial. trsc. suite. Cosmolog ration. Les antinomies.

La ψ ration. repose sur un paral. determiné par la confusion de la pensée abstraite qui ne dispose que de ccepts avec la concrete qui dispose d'intuition. La Cos. rationnelle repose sur une autre erreur.

Il s'agit de l'absolue totalité de la serie des conditions d'un phen. en général. Or de ce nouveau problème voici la marche de l'esprit.

S'essayer de saisir la ch. es. qui est le fondt.



du monde l'esprit est tt d'abord porté à se servir des données de la sb. et n'obtient que des idées contradictoires se ramenant tts au concept du nombre infini. Alors il se rejette sur la doctrine opposée, sur la philosophie de l'entendt. C'est une réaction qui se produit au lieu de se demander si le syst contraire est meilleur en soi. Reaction contre empirisme: l'esprit se jette ds le dogmatisme.

Ce procedé peut être legitime: à une condition que l'on oublie si les 2 assertions sont contrad. La fausseté d'une contrad. démontre la vérité de l'autre. Mais si par hasard entre ces 2 points de vue il n'y a pas contradiction, mais opposition ou un autre rapport qq c si la chose n'avait pas été examinée sous le même rap ds les 2 doctrines alors la demarche de l'esprit serait illegitime: car 2 propositions opposées peuvent etre fausses egalt. De meme si les 2 thèses representent des aspects differents des choses elles peuvent se concilier.

Or il se trouve que la thèse obtenue en s'adressant à l'entendt n'est pas moins refutable que la thèse empirique. (Antinomies)
Mais si thèse et antith sont égalt réfutables, il n'y a pas rapport de contradiction entre elles.

Division de l'Etude des Natur

Le monde est le tt de l'ensemble des ph. La raison est forcée à poser comme achevée la série de ces conditions. Ns obtenons ainsi d'après le tableau des 4 Categ principales: l'idée de 4 determin du monde considéré comme chose en s.

1° (quantité) – En ce qui concerne l'assemblage des parties
2° (qualité) ———— division
3° (relation) ———— origine
4° (modalité) ———— contingence

A ces 4 points de vue la raison exige l'absolue totalité des conditions du monde.

or chacune de ces idées comporte inévitablt 2 sens. L'absolu peut être ou un premier être distinct des autres (théisme) ou une multiplicité de choses dépendantes entre elles, mais indépendantes d leur ensemble de tte action étrangère.

Cela ns fournit nécessairt 2 manières de déterminer les 4 idées indiquées plus haut.

1°. Totalité des conditions d l'assemblage des parties (E. et E). L'absolu peut consister d un comt et une limite — ou d l'absence de comt et de limite.

2°. En ce qui concerne la division — d l'existence d'éléments simples ou seuls la composition étant considérée comme un accident. ou d une division infinie, absolue manque d'éléments simples.

Ces 2 antin. sont dites mathm comme se rapport aux choses considérées d l'intuition.

3°. (causalité) L'absolu peut consister d une causal. libre placée à l'origine de la série des ph. ou d l'infinité de cette série.

4°. Contingence — — d l'existence d'un être nécessaire, ou d l'absence d'un être nécessaire (série infinie des contingents)

Antin. dynamiques relatives aux ccepts cad aux rapports des choses.

Demonstration.

1e Antinomie.

Thèse. Comment et limite d le temps et esp. si le monde n'avait pas de comt une série infinie d'états successifs serait présent. écoulée, finie, ce qui est absurde. S'il n'avait de limite d l'espace il ns faudrait p faire le compte de tts les choses existant d le monde, un nombre infini d'actes d'imag



gnations ~~de l'espace~~ ce qui est absurde.

Antithèse – (Tout de com̃t en de limite)
Si le monde avait un com̃t un temps vide l'aurait précédé.
Or un temps vide exclut la condition de la production (entstehung) d'une chose. – 2°. Si le monde avait une borne d'esp. il serait borné par l'esp. vide et il y aurait un rapport déterminé entre une chose obj. d'intuition et une autre non objet d'intuition ce qui est absurde

Deux. Antin.
Si les subs composées ne sont pas composées de subs simples alors en faisant abstraction de tte composition on supprime du même coup tte substance. Ce qui est absurde car la composition suppose la substance.

Antithèse.
Si les subs composées le sont de subst simples. Celles-ci sont étendues puisqu'il en doit résulter qq chose d'étendu or l'étendu est divisible.

3e

Thèse – Causalité libre.
Si la cause selon les lois naturelles était la seule qui existât et qu'il n'y eut pas à côté une spontanéité absolue commençant une ~~série~~ de causes naturelles on n'arriverait jamais à un 1er com̃t et par suite à une explication complète du conditionné.
Antith. – Une cause libre serait une causal. d. l'action ne résulterait pas d'états antérieurs. Or cette causalité serait en contradiction avec la causalité même et rendrait impossible l'unité de l'expérience.

4e.

Thèse. S'il n'y a pas de le monde d'être nécessaire le changt est inexplicable car il ne se suffit pas à lui même et requiert en dernière analyse l'action ou cause nécessaire existant ds le temps
Antit. Le nécessaire peut être conçu de 2 manières

comme multiplicité ou comme 1er membre d'une série de causes. Ds les 2 cas contradictoire.

1o. L'existence d'une multiplicité ne peut être nécessaire si aucune des parties n'est nécessaire.

2o Le 1er membre d'une série de causes étant ds le temps, est conditionné.

Remarquez que ttes les démonstrations sont par l'absurde : aucune n'est directe. Cela est important surtt p les antin. Matn. les 2 contraires peuvent être faux en même temps : ou bien l'un vrai et l'autre faux.

La raison de ces A. est en dernière analyse l'oppos. de l'entendt. et de la sensib. Ils n'ont pas les mêmes pr. L'entendt. dit ἀνάγκη στῆναι. Une série suppose un 1er terme. Le pr. de la sensib. est le prolongt. indéfini de l'homogène ds l'espace et le temps. L'entendt. fait abstraction de E et T. La sensib. fait abstraction de l'un p ne considérer que l'indéfini.

18 mars

Or si l'hom prétend connaître les ch es. C'est qu'il considère ses fac. comme lui en donnant une représentation exacte et que son esprit les aperçoit immédiatt. Il croit d'abord à l'unité de son esprit : puis sépare ses 2 facultés et fait prédominer l'une sur l'autre. Si c'est l'entendt. le + fort : il voit ds l'un l'essentiel et ds le multiple l'accidentel. Si c'est sensib. C'est le contraire.

Comment lever ces Ant.

D'ordinaire très simple. On considère les conséq de ces diverses doctrines.

Or ttes les théories présentent un intérêt théor. médiocre



favorisent peu le developpt de la sc. presentent un interet pratique considerable la vie de l'hom est interessee a ce que la lib soit possible etc; enfin les thes. présentent une grande popularité.

Les antit. présentent un interet pratique mediocre; peu de popularité: interet scient et speculatif considerable.

Il suit de là qu'on opte d'ordinaire selon sa tendance determinante, scient ou pratique.

Une telle option serait legitime si thes. et antit. etaient egalt. indemontrables, si la raison devait se declarer incompetente. — les avons très rigoureust. demontré l'absurdité des th. et des thes: l'option ne no mettra jamais a l'abri des objections.

Donc on ne peut opter ainsi.

Que ferait-ici l'eclectisme? Il dirait: il y a une part de verité d. chacun des systemes. 2 faces de la realité. Mais cette association de l'empiris et du dogm est impossible quand il s'agit comme ici de l'absolu. Il s'agit de savoir si l'absolu est un ou multiple: ils sont contradictoires: absurde impossible d'unifier ces 2 termes, à moins qu'on n'identifie les contradictoires

14 mai

(Le but de la raison est d'établir des thes, mais elle les établit en constatant que les solutions empiristes sont contradictoires: mais selon K c'est tomber de Charybde en Scylla. Encore si les thes. et antithes etaient absolt. contradictoires: unes seraient vraies: mais si elles sont seulement contraires, toutes peuvent etre fausses.)

S'il s'agit de choses en soi, la solution eclectique n'en est pas une. l'eclectisme est une doctrine superficielle.

Mais peut etre il y a t-il une solution possible en ecartant le postulat commun des emp. et des dogm: a savoir que nos facultés atteignent

direct^t les choses en soi. Il va le concilier. Ns comprendrons pourquoi la thèse et l'antithèse sont fausses (supposées). Ns pourrons dire le monde n'est ni fini, ni infini: ni l'un ni l'autre n'est vrai d'un monde phénom. Ce qui peut lui convenir c'est la possibilité d'une synth. imaginative indéfinie & le Temps.

Ainsi le dilemme était faux.
Ceci s'applique aux 2 premier. antin. (mathém).
Quant aux 2 autres l'idéalism. transc. va encore les résoudre. Les thèses et les antith. ne se rapportent pas aux mêmes objets. Les antith. visent les phén, et les thèses les substrats, les subst. — Ns dirons que la série indéfinie des c. n'existe que ds le monde ph. et que cette c. première libre et absolue des thèses peut exister ds le monde des noumènes. La solution se trouve donc ds l'Idéalism transc. Par lui les 2 prem. antinom. se trouvent converties en oppositions de contrariété et les 2 derniers (dynam). se trouvent contenir ds propositions relatives à des points de vue différents.
Il n'en reste pas moins vrai que les thèses des antin. dynam. ne sont nullement des démonstrations puisque on prend p. leur point de départ l'impossibilité de l'antithèse. Mais avant d'affirmer que la liberté et l'être nécessaire n'ont point de preuve spéc. il faut examiner la théol. rationnelle.

XXXIII

Dialectique transc. — fin.

— Théologie transc. —



Cf. Unique fond. sur la démons. possible de l'Existence de Dieu)

de même que ns sommes porté à fonder le moi formel l'unité de consc. sur une sur une ~~...~~ substance, sur une substance, et à fonder la série des causes sur une cause libre existant nécessairt. de même ns cherchons un fondt. absolu et trsc. pour la possibilité de l'être en général. Il y a là une illusion inévitable analogue aux 2 premières.

Voici le problème du concept du possible s'élever à la + haute unité correspondante.

Voici la marche de la raison. Elle pose le concept de l'être en général. 2° moment: la raison conçoit que tte chose réelle est abslt. déterminée c.à.d comporte affirmation ou négation de tt prédicat. 3° Conclut que chaque chose enferme l'idée de l'ensemble de tte possibilité: C'est l'idée de la solidarité du nexus universel. Jusqu'ici la marche est purt. logique. Maintenant elle prend une marche trsc. et passe du possible à l'être. La 4e elle dérive cette idée d'un ens realissimum c.à.d que la raison fonde le possible sur le réel. Dans la 5e moment l'idée est convertie en objet réalisé. Dans un 7e moment la raison élabore cet objet et le convertit en substance séparée: elle l'hypostasie: enfin 6e moment elle érige cette subst. en personne. Et cela parce que l'unité régulatrice de l'exp ne repose pas sur les phé. eux mêmes mais bien sur l'enchaint. de leurs éléments, enchaînement que ns savons être dû à notre entendt. et qu'ainsi l'unité de la suprême réalité semble résider ds un entendt. suprême, dans une intelligence. Ainsi se forme l'idéal de la R. P. ou perfection suprême conçue comme réalisée ds un être individuel.

Or ds la marche que ns venons d'indiquer la raison est dupe d'une illusion qui consiste d'une manière générale, à passer de l'ensemble de la réalité empirique à l'ensemble de la réalité en général

L'exp. suppose à la vérité l'unité d'un système de phén. mais non une unité séparée substant. et personnelle. Quand on passe de l'unité formelle à l'unité substantielle c'est une marche synth. qui est illégitime parce qu'elle ne peut se fonder sur le seul principe de nos jug.ts a priori synth. c.à.d. la possibilité de l'exp.

Pourtant cette illusion est inévitable parce que ns ne pouvons savoir d'avance que le point de vue de l'exp. c.à.d. notre propre pensée n'est pas en même temps le point de vue absolu. Ns devons commencer par croire le contraire et convertir l'unité formelle impliquée ds l'exp en unité subst. et absolue. Telle est la cause subjective de notre illusion.

Voyons maintenant les raisons qui viennent transformer cette illusion en doctrine ns les trouverons illégitimes.

Division de la théol. rat.

3 preuves et 3 seul.t - Ordre chronol.

L'esprit débute par des preuves tirées + complètem.t de l'exp.

La 1e est tirée de l'exp. détermin. de la considération de la nature part. de notre monde sensible de l'ordre et de la finalité. Preuve physico théolog.

La 2e prend son point de départ ds l'exp en général c.à.d. ds la considération du conting. en général et conclut à l'existence d'un premier être. Preuve a contingentia mundi (Leibniz)

La 3e est a priori: fondée sur le cept de l'être parfait et passe du cept à son existence ontologique



il n'y a point d'autres arguments possibles. en dehors des ccepts et des intuitions il n'y a rien pris.

3° Examen critique de ces preuves

Cet examen critique doit suivre un ordre inverse, un ordre logique et on verra que la raison de ces progrès psychol que us venons de exposer ne fait que découvrir et affermir les fondements sur lesquels elle s'est appuyée à son insu. Donc l'ordre inverse est le logique

1° Preuve ontol

Elle consiste à s'appuyer sur le ccept de l'être parfait et à conclure au nom du pr. de contr. à l'existence de cet être. L'être existe on peut la resumer

Le usage du pr de contrad est il légitime et suffisant?

Voyons d'abord si on peut soutenir si la négation de l'existence d'un être parfait constituerait à l'egard du sujet une contradiction externe? On etablit ici une analogie entre la proposition en question et celle ci un triangle a 3 angles. Mais cette dernière n'affirme pas que cela soit necessaire absolt. necessité logique non absolue. Il y aurait contradiction à supprimer le predicat dans le sujet mais non à les supprimer tous 2 en meme temps de meme p. l'être si l'être est posé, il existe. Par consqt. on ne peut se fonder sur la contradiction externe qui resulterait de la suppression du predicat. Voila le resultat auquel on arrive en raisonnt. par analogie

2° Mais dira-t-on. ns sommes ds un cas unique. ts les fois qu'il s'agit d'un sujet autre la position du sujet n'est pas nécessaire en soi; mais ce sujet doit être posé. Cela est il vrai?

Ds la preuve on commence par montrer qu'il est possible cad qu'il n'a pas de contr. interne

puis on y découvre l'existence. on conclut que supprimer l'existence serait détruire la possibilité, ce qui serait contradictoire mais de 2 choses l'une: ou la prop. est analyt. et l'existence affirmée a ds le prédicat la même valeur que ds le sujet, réelle si réelle ds le sujet, idéale si idéale. mais elle est synt. comme tte proposition ayant trait à l'existence. Peut on mettre ainsi ds un sujet une existence réelle non parce que le sujet en tant que tel est un simple concept qui ne saurait contenir la réalité, laquelle est en dehors des cepts et les étend. L'existence n'est point un prédicat. C'est la position absolue du sujet hors de la pensée. L'argt repose donc sur une confusion de inhalt avec realität. L'inhalt n'est ni augmenté ni diminué par la realität. 100 thalers réels ne contiennent rien de + que 100 thalers possibles.

En résumé le raisont qui va de l'idée à la chose est légitime ds le monde ph. parce que chose veut dire un objet d'intuition empirique possible. Voilà ce que veut dire cette idée à un objet ds l'ordre Invse le raisont est illégitime parce qu'il ne peut être que synth. et qu'une synth. non fondée sur la possib. de l'existence est arbitraire.

Preuve Cosmol.

Si qq chose existe il doit exister aussi un être absolt nécessaire et cet être doit être absolt réel cad parfait.

On distingue ds cette preuve 2 moments.

1o passage du conting au nécessaire

2o du nécessaire au parfait.



le passage du conting au necess.
Cela est légitime s'il s'agit d'un nécessaire relatif c.à.d. d'une condition qui elle même pourra être un conditionné. S'il s'agit d'un nécessaire absolu, alors pour admettre l'existence ns sommes obligés d'abandonner ce pr. de causal. auquel ns faisions appel p. trouver un premier être. Ns ns mettons en contradiction avec ns mêmes. (p 202)
La causal. telle que la concoit K. suppose le temps et ne peut lier que des ph. (si on concevait une causalité libre en dehors du temps, l'objection tomberait).

Mais admettons cependant qu'on soit arrivé à un être nécessaire. En sera-t-on + avancé. De l'être nécessaire à D il y a encore une grande distance. La preuve cosm. ns la fera-t-elle franchir? Elle n'y réussit pas. S'entrer ds le détail remarquons qu'il peut être matière ou esprit, multiple ou un. Et surtout quand on n'a pas recours à l'arg.t ontol. : D être parfait est le seul qui puisse être nécessaire, il est le seul moyen de franchir ce dernier pas.
Ainsi la partie illégitime de l'ontolog.

3e preuve.
phys.-théol. reposant bien + sur l'exp. et faisant profession de mépriser la preuve métaph. ontolog.
Cet argument veut être aussi empirique que possible.

Il y a part. ds le monde des signes manifestes d'une ordonnance réglée sur un dessein déterminé et cette ordonnance n'est pas immanente aux choses mais ne leur appartient que conting.t

Donc il existe nécessairt. une cause du m. tte puissante et tte intelligente.
Cette preuve (212) mérite tj d'être rappelée avec respect.
Elle ne peut cependant se soutenir.

3 moments. 35

Passage de l'ordre à une cause intelligente — (D architecte

——— d'une c. intellig. à un être ~~Créateur~~ (D ~~nécess~~ créateur,

d'un être nécess. à un être parfait.

Le 1er mom. consiste à invoquer l'analogie de l'art humain : on suppose que l'ordonnance des choses de la nature leur est extrinsèque et leur fait violence : on conclut à un D architecte. Mais cette analogie est elle fondée ? D'où savons ns que la nature est une œuvre. Si par hasard l'art humain lui même venait de la nature. Qui ns dit que la nat. n'est pas l'ouvrier universel un ouvrier en même temps qu'une œuvre — L'art humain serait un prolongt. de l'art de la nat. elle même.

Ainsi illegitime.

Mais 2° supposons accordé le pass de l'ordre à une cause intellig. ns en sommes au D architecte car l'art humain ne crée pas la matière des choses mais seult. la forme — De même ds l'analogie

Il faut passer du D architect. au D createur. ~~2°~~ La preuve ne se suffit pas à elle même : ~~p passer~~ elle emprunte l'idée de la contingence du monde. Pquoi un ouvrier serait-il l'Être nécessaire ? Cela est arbitraire. On fait donc intervenir la preuve cosmologique

3° supposons accordé une cause intelligente et créatrice : il n'est pas fait. Passer de l'être nécessaire à l'être parfait. On allègue les rapports mutuels des parties du monde p conclure à l'idée de la cause. On suppose l'infinité du monde etc. Et cela est illegitime. Il y a ds le monde le mal à côté du bien : de plus les rêves de mondes autres que le connu sont peu philosoph. : et cela ne prouve pas un être parfait. Il faut recourir encore ici à la preuve ontologique, trop méprisée.



Aussi 1er moment — Mégalune
2e — Cosmolog.
3e — ontolog. 35 v

Et les preuves spec. reposent sur une seule, la preuve ontolog. Conclusion importante et appartenant à K. (p 452 Martens) De la fortune de celle-ci dépend la fortune des autres.

2 resultats.

1o negatif. L'idéal trsc s'impose à l'esprit comme terme de la regression mais ne peut fournir le point de départ de la progression. De D. au monde le passage est impossible. Cela veut dire que l'idéal trsc n'a aucune valeur comme pr. constitutif parce que l'usage de ts les pr. synt. de l'entend.t est immanent et que la conn. de l'être parfait exigerait un usage transcendant qui est impossible. Il est indispensable comme pr. régulateur. Il est une excitation à ne considérer jamais comme definitive une explication ou condition trouvée

2o positif. reduit à néant l'athéisme et le scept. Il est impossible de prouver l'Etre suprême, mais aussi de le réfuter. Il y a place p la foi. Le theol. trsc rectifie le concept. le purifie. elimine le D matériel p y substituer le D esprit

17 mai.

La Dial. est la Log. trsc. de l'illusion. Elle resulte de la confusion qui se produit naturell.t entre le point de vue de l'entend.t non intuitif avec le point vue de 4 entend.t c.à.d d'un entend.t qui serait aussi intuitif. Ou bien confusion de la causalité et de finalité. Ns ne pourons qu'altérer le concept de la finalité et de la traduire en causal. « cause finale » Notre point de vue n'est pas le point de vue absolu.

Le resultat de la confusion est la transformation d'idées en choses en soi. Les idées sont les derniers termes de la serie regressive des conditions : ni les hypostasions

ns les substantifions, ns les réalisons. Ns transformons une unité formelle en une substantielle. Ce défaut ne vient pas de l'entendt ou de la raison en eux mêmes il vient du jugt (p 429) Les difficultés où s'embarrasse la raison quand elle essaie de justifier ses opinions sur les choses en soi en demontre l'illegitimité — Paralogismes, Antinomies hypothèses. En Psych. le sens interne ne ns donne qu'un moi ds le temps et c'est par un paralog. que ns en faisons un moi subst. La cosmologie trouve l'entend et la sensib. en contradiction, celle ci poursuivant indefint la regression, l'entendt au contraire exigeant un premier terme. 3o La théolog. (entend pur) ns concevons un ideal mais ns ne disposons pas de l'intuition nécessaire p que cet ideal soit donné.

L'~~ideal~~ inconditi est donc p ns un principe regulateur non un constitutif. Si D, la lib, l'ame immort. existent, ils ne font pas partie du monde de l'exp de la cause nécessaire

XXXIV

Définitions, classifications utiles. — Méthodologie Ire —

Ns avons posé les fondts de la Critique. La Rais. a 2 sortes d'oper. analy. synt. Les 1res sont purt logiques seules les secondes sont réelles. La meme raison accomplit les unes et les autres. Les operations synt. sont impliquées ds la connaiss. mais elles n'en sortent pas et il y a cercle vicieux à les en dériver. En revanche les oper. synth. ne peuvent s'appliquer qu'à des objets d'exp.

Ce qui précède est l'enonciation de cette doctrine qu'il existe une raison pure.



Reste à déterminer le plan d'un système complet des concepts de la Raison pure, à ordonner ces matériaux. Le plan se compose de 4 parties

Discipline - Canon   Architectonique   Histoire de la R. P.

Cette étude correspond au point de vue pratique à la partie pratique de la Log. analyt. mais elle est + fructueuse parce que ds la Log générale on est obligé d'avoir des expressions et des méthodes qui n'auront de sens p. l'élève que quand il les appliquera (les méthodes) - au contraire ici ns avons affaire à un objet que ns avons d'avance tt entier : il est Trsc cad connu a priori

1° Discipline de la R. P.

Rechercher quelle est la méthode qui convient à la R. P.

D'abord la méth dogm - celle qui a p. but de ns fournir une connaiss des choses par la Raison seule. Un dogme est une assertion apodictique ayant trait aux choses elles mêmes.

La R. a 2 fac de connaître la sensib qui procède par intuition et l'entend - concepts - La conn par intuition est mathém, celle par concepts est philosophique. La connais mathém peut être apodictique : elle porte sur les grandeurs et ns pouvons ici construire l'objet de la sc.

La conn apodictique est elle possible en philosophie? Les cartésiens l'ont cru et prenant les math. ils ont démontré more geometrico les propositions relatives à la nature des choses - Dès 1764 K avait signalé la confusion qui est à l'origine de cette méth. L'entend n'a pas d'intuition il ne peut construire les concepts : il ne fait que passer de l'un à l'autre il ne peut ramener à l'unité mais seul systématiser il opère non sur des quant mais sur des qual.

37 r

Par suite la math peut faire des axiomes des ex tt les elements de la demonst. apodict. La philos. ne le peut pas. Sans doute elle a des pr. a priori (causal) mais sauf les axiomes de l'intuition qui se rapportent immedia. à la connais. math. l'entend. n'a pas de pr. immedia. certains: on a tort de les appeler anticipations postulats: il faut les prouver les deduire. et cette deduction n'est possible qu'en montrant que les principes sont necessaires à la possibilité de l'exp. On en restreint ainsi la portée en leur interdisant les choses en soi. Par consqt aucune meth. dogm. soit empruntée aux math. soit speciale ne peut convenir a la phil.

Lorsque la raison emet des jugt dogm. tot ou tard elle voit qu'elle a outrepassé ses droits. En effet tandis que les propos. math. sont universelt. admises, c'est la destinée de tt dogme de faire naitre le dogme contraire. La contradiction est la loi de la metaph. dogm. L'un et l'autre dogme ont une même valeur par suite aucun ne peut battre son adversaire. Par suite lutte eternelle sans victoire possible, entre les dogmes contraires.

Il n'y a point de dogmes en math. celle-ci ne touchant pas aux choses en soi

Le phil. qui de 2 assertions contrad. adopte l'une procede dogmatiq. Celui qui ne veut pas. a 2 partis: ou refuter une des thes. sans defendre l'autre (polemique) ou nier les deux à la fois (meth. sceptique).

Voyons la meth. polemique

Cet usage de la R est il possible?

A vrai dire la question ne se rapporte qu'à la psy. et la theol. car de la cosm. nous avons vu



ce que les Antinomies se peuvent etre levées, ou conciliées. Mais il se voit à se prononcer sur le spiritualisme et materialisme, sur theisme et atheisme. L'un et l'autre sont dogmes et doivent etre ecartés. Mais un interet pratique independant de la R. vient faire pencher la balance en faveur du spiritual. et du theisme. Si la R procede d'une façon polemique ce sera contre le mater. et l'athe. Le peut elle legitim^t ?

Recherchons les cond d'une juste polemique. La polem. ne peut, ne doit que desarmer l'adversaire. Elle ne saurait que defendre le spiritualisme et le theisme. Les raisons morales n'ont aucune valeur scientifique. Il est illegitime de refuter par les cons. pratiques. Encore plus, odieux, de s'attaquer non aux idées, mais aux personnes (II 321).

Ainsi refuter sans prendre parti speculativ^t. Voila la polem juste.

Mais est ce de la vraie polem. Lorsque je ne prends point parti ni l'une ni l'autre doctrine n'est mon adversaire. Il n'y a pas guerre. Une contradiction eternelle, ce n'est point une guerre (II 324) Une veritable polem. supposerait un adversaire. En realité on est avocat. Ce n'est point une guerre C'est un procès : il y a une sentence à rendre.

Donc la meth polem. ne convient pas non + ~~propr^t parler~~. elle doit devenir une meth. critique mais voyons si elle ne ressemble pas beaucoup à la meth. ~~sceptique~~ ?

Le scept est conviction de notre ignorance invincible sur quoi se fonde cette conviction. Sur experience ou raison. — Si sur exper. alors les assertions du scept. sont contingentes comme les données de l'exp. — Ds le 2e cas quand le scept. est fondé sur la connaiss de la nature de la R. humaine, alors il devient meth critique : il ne peut demeurer scepticisme

Le vrai scep. est un empirique, comme l'ignorant qui détermine l'étendue de la terre par l'horizon, le critique est le géogr. qui n'en voit pas + mais par des calculs détermine la vraie étendue de la terre.

Exemple.

K aussi bien que Hume n'attribue à la caus. qu'une valeur empir. Hume dérive la causal. de l'exp. K au contraire dériver l'exp de la causal. et par là même lui impose des limites

Le scept. est donc une disposition provisoire de l'esprit qui prépare la méth. critique

Voyons maintenant les règles p. l'hypoth. et la démonst.

En dehors des démonst. apodictiques il y a des hypothèses possibles sous certaines conditions.

Il faut qu'elle soit

1° possible

2° utile

1° Elle est possible lorsque et son objet et la cause qu'elle admet, elle se rapporte au monde de l'exp.

2° — utile quand elle est nécessaire et suffi. p. expliquer le fait en question. L'hypoth. d'une cause intellig. du monde ne satisfait pas, parce qu'elle n'est pas condition suffisante comme n'expliquant pas le désordre. La sc. n'admet pas l'hypoth. hyperphysique. On ne peut recourir ni à la toute puissance ni à la sagesse divine.

Ds certains cas on peut s'en servir — réfuter un dogme. On peut se mettre sur son terrain. Au matérialiste on peut opposer cette hypoth. que le corps pourrait bien être la cond. de la vie intellectuelle

(v. p. 344) 2° demonstr.

La demonst. petit legitime demande des pr. La valeur de la demonst. est celle de ces pr. Or les pr. de la R. P. ne peuvent être que ceux de l'entend. puisque ceux de la R. propt. dite n'ont qu'une valeur regulatrice. Or les pr. de l'entend. ne sont que les pr. subj. de la connaissance. Aussi on ne peut legitimer dogmt. le prin. de causalité mais seult. critiquement. «Ce n'est qu'à l'aide du concept de causal. qu'une determination obj. du temps, une exp. est possible.»

Par suite la demonstr. n'a qu'une forme legitime celle qui consiste à montrer l'obj. comme cond. necessaire de l'exp. C'est la preuve directe ou ostensive. — La preuve inverse serait indirecte ou apagogique. Une telle preuve ne peut être scientifique.

1° Canon de la R. P.

L'ensemble des pr. qui reglent l'usage de notre fac. de connaître s'appelle canon. Il existe un canon de la Log. generale qui determine la forme de notre pensée. De même de la Log. trsc. il y a un canon; mais point de la conn. des choses en soi par la R. P.

Toutefois on doit se demander s'il n'existerait pas un usage pratique de la R. Le domaine de la R. prat. serait les actions humaines. Or on peut se faire une idée d'un domaine prat. distinct du specul. On peut concevoir une lib. fondt. de nos actions et leur donnant un caract. qui les distingue des phen. mecaniques. Cette liberté ce serait la raison determinant des objets non + mediat. par la causalité mais immediat. en vertu d'un choix. Cette lib. prat. ne serait pas la lib. trsc. comme en tant que chose en soi. En effet la lib. trsc. est la lib.

Considérer comme un pr. indépendant de tte cause efficiente. Ns n'affirmons ici rien de pareil. ns ne cherchons pas si ~~cette~~ ce qu'on appelle par rapport aux int. sens. lib ne serait pas nature par rapport à des causes eff. + élevées. C'est là une question spéculative, pas seult un simple problème. Quoi qu'il en soit ns obtenons ainsi l'idée d'une R. prat distincte de la R. spéculat.

Ne peut on concevoir un canon p la R prat. S'il existe il ne peut contenir que des lois morales. Comment on établit des lois morales?

On débute par une hyp. On suppose qu'il existe des lois morales. Puis on montre par l'analyse des faits que cette supposition est fondée. On obtient ainsi l'idée d'un canon de la R. pratique et on arrive à concevoir un monde moral, où les lois morales seraient réalisées, un gouvert moral du monde: puis un D et une immortalité comme postulats de la réalisation des lois mor.

Quel genre d'adhésion donnons ns à ces idées morales.

La lib. D et l'immorté sont affirmés apodict. par la R. sur la foi de l'idée morale. Ce ne sont pas précist des Behauptungen: ce sont des Beförderungen commandements (idée religieuse ne venant à l'esprit d'un simple philosophe — Education de K)

Il y a donc ds la Raison un autre genre de conviction que la conviction scientifique.

Une conviction consiste à tenir une chose p vraie d'après des raisons qui peuvent être de diverses ~~nature~~ par valeur et origine

Valeur — suffisantes ou insuffis.

persönlich origine — personnelles ou réelles.

sachlich



De la 3 espèces de manières de penser
1° Le prop. peut être fondé uniqt sur des raisons imparfaites. Alors c'est une pure opinion (Meinen) Le doute est permis. Certain gewissheit
2° Raisons parfaites à la fois obj. et subjectives (Wissen)
3° Raisons exclusivt subj. Glauben. Hors de l'exp. il ne peut y avoir que glauben et de l'ordre moral cette foi est l'objet d'un commandt Forderung (§ 85-6, 7). Cette conviction est la + forte de ttes

Architekt. de la R. P.

Cadre de la philos. ‖ entière
Ns possedons ts les points de vue nécessaires pr dresser la carte générale de la Phi
1° La connaiss phi. n'est pas historique mais ration. — n'est pas une connaiss. de faits mais de principes
2° — non par intuition par par concept.
La Phil. est une connaissance rationnelle par concept. la législation de la raison hum.

2 domaines
1° théorique. l'expérience
2° pratique la liberté.
La Ph est pure ou empirique
1° métaph. (pure) connaissance des principes purs.
On l'avait définie jusqu'à la sc. des premiers pr (premiers aux 2 points de vue subj. et obj.).
K le 1e conçoit que la conn. a des cond. a pr. et définit la métaph. la connais. de ces conditions
Les aristotéliciens d'auj. définissent les premiers pr. au point de vue obj.
2 parties
1° critique
2° métaph. propt dite

la critique est elle aussi une métaph. non psychol. (contre Fries).

La métaph. propt dite a 2 objets nature et mœurs.

Histoire de la R. P.

2 mots: la R. avant la découverte de la Crit. a oscillé entre le dogm. et l'empirisme de scept.

Au point de vue de l'obj. les sensualistes Ep. ont fait des ~~la~~ ~~obj~~ sens. les autres de l'essence intellect. le but de la connais.

Au point — origine. les uns de l'exp. les autres d. l'entendt pur.

3° au point de vue de la méth. les uns ont invoqué le sens commun — dogmatistes et empirisme.

On a tjours oscillé et on ne pouvait ni faire triompher une de ces directions ni trouver une 3e. Il a fallu p. le voir trouver un point de vue supérieur. l'Idéalisme trsc. C'est l'œuvre propre de K. Il se croit le créateur de la méth. philosp.

XXXV

Le principe suprême de la Moralité

Introduction. Passage de l'une à l'autre Critique

(L'ordre chron. n'est pas entièrement suivi. on veut faire d'abord tte la critique, et passer ensuite à la doctrine)

La Cr. de la R. P. n'a pas embrassé la R. entière mais seulemt spéculative. c'était la critique de la



R. S. spéculative (I, 71 Barni). Ce n'est pas tte la R. -
il y a aussi la R. pratique c.a.d le domaine de la moralité
et du bonheur, quelle qu'en soit valeur, sans rien préjuger.
Dét. la Cr. de la R. S. a montré que la conn. propt
dite ne porte pas sur les ch. en s. mais seult sur les phén.
et les ph. sont p. K. tt autre chose que p. les ancien: il
ne s'oppose pas à subs. mais à ch. en s. Chose en soi
est la chose en tant que soustraite à notre fac. de
connaître: le ph. la chose en tant qu'intellectualisée
subjectivée, en sorte que l'objet de la conn. n'est pas, par
là même, tte la réalité. Si les ph. n'étaient que la mani-
festation de la subs. on pourrait exiger que la réalité
ne possédât d'autres qualités que celles des ph.: ceux-
ci seraient son image, sa manifestation: mais les ph.
ne sont nullt les traductions des choses: puisque ds ces
ph. interviennent pr une part très considérable, l'esprit.
A un aucun degré ils ne sont des repr. des choses en soi.
Il se peut que les ch. en s. aient des propriétés dont
ns n'avons point d'idée. Il ne faut donc pas dire que K
restitue la distinction de subs. et des ph. La doctrine
de K est nouvelle.

Il serait donc maint possible que l'action prat
eût des pr. tt autres que la science, que l'on ne
pourrait justifier au point de vue th., mais considérer
comme prescrits à notre croyance par la R. pratique.
Ds la phil. grecque la prat et la théorie devaient
se ramener à l'unité: ici ns aboutissons à un dua-
lisme et ns ne devons pas ns en étonner

Voilà comt se forme en ns l'idée d'une phil prat.
Mais de cette idée ns sommes amenés à passer à une
métaph. prat. Ns avons vu la ph. spécul. renfermer
tt d'abord une métaph. prat consistant à rechercher
les cond. a pr. de l'exp. Mais si la vie morale
impliquait elle aussi des pr. irréduc. à l'exp il
y aurait une métaph. des moeurs, comme de la nat.

Car les chos. en soi dont la Crit. de la R. P. admet la 41
possible pourraient bien avoir de pr. non connus par l'exp.

Mais il y aura cette diff. radicale que ds la spec. l'objet de recherche, l'exp. est immediat. donné en sorte que les pr. a pr. impliqués ds l'exp. sont donnés du meme coup ds l'objet de nos recherches, la moralité n'est nullement donnée: car elle ne sera peut. jamais realisée. Ns ne pouvons donc prendre l'existence d'aucuns a pr. p. point de depart. Ns cherchons s'il existe des pr. a pr. de la morale: s'il y a une raison pratique si la raison peut par elle meme, independt des condit. empiriques auxquelles elle peut se trouver soumise, determiner la volonté.

De là les 2 ouvrages preparat. a la metaph. des moeurs.

1° Grundlegung zur Metaph. der Sitten.

Ce qui montre qu'il y a lieu a etablir une metaph. des moeurs. sa possib. et sa necessité.

2° Kritik der praktischen Vernunft et non der reinen pr. Vern.

Ces differences signalées ns pouvons adopter une division adoptée par K. Fisher (IV, 85). Il pousse trop loin l'analogie des 2 critiques et la symetrie des travaux de K. Il dit que la R. S. est

1° Qu'est ce que l'exp.

2°. Comment est elle possible.

de meme la R. p. est

1°. Qu'est ce que la moralité

2° Comt. est elle pratiqt. possible

Ns ajoutons pratt. pr repondre à une objection proposée par K. (Barni 87)



La 1re question forme l'objet principal des fondts de la métaph des moeurs. Et d'abord il y determine l'idée du pe supreme de la mor. la 2e question est p le second ouvrage (comt la mor est elle prat. possible)

Il y a d'ailleurs une certaine interferen. entre ces 2 ouvrages - Le 1er empiete un peu sur le second et le 2e reprend un peu sur le 1er

S'il y a une certaine analogie d la maniere dont le prob est posé, il y a aussi une analogie generale ds le but et les resultats generaux. Le resultat general de la Cr. de la R. P. est celui-ci. Les anciens ont eu tort de determiner la connaiss par la verité - Il faut dire qu'une conn. est vraie quand elle est conforme aux lois mêmes de la connaiss. On peut dire que K admet ce postulat qu'il y a une conn. a pr. possible et il trouve que cette conn. ne peut être que celle du sujet elle même et des lois de son intelligence

Ds la R. p. aussi un postulat: idée du devoir d'une obligation absolue. Les anciens fondaient le devoir sur le bien. la conformité des objets au bien. K fait l'inverse. S'il y a p la vol une loi obligatoire elle ne peut ordonner à la vol que d'agir sur elle même, non sur qq chose en dehors d'elle. Ils disent de se conformer à qq chose, ce n'est peut-être pas possible. La loi absolue, si que est, ne peut nous ordonner que de travailler sur notre vol. Donc ce n'est pas le dev. qu'il faut fonder sur le bien mais le bien sur le dev. On voit la tendance commune des 2 Crit. au subjectivisme

La Cr de la R. p. a un interet moral et litteraire beaucoup de belles pages. Sentiment noble et elevé, tour à tour chretien et stoïque et montrant que ces questions morales étaient le souci dominant de K.

42
r

R. (392) determine lui même cette méthode
Elle est celle du Socrate. Prendre p point de depart
les jugt moraux de la raison commune et les
decomposer en leurs concepts elements de façon
a montrer puis ce qu'il y a d'empirique et de
rationnel — Analyse — Degager l'elemt moral des
autres élements pratiques.

Ns pouvons maintenant aborder la question
du pr. sup. de la moralité.
Fidèle a la methode indiquée, ns considererons
d'abord la moralité offerte par la R. commune
et ns degagerons le pr. de la moralité.
I Idée générale de la moral.
II Formule des princ. supr. de la moralt.
Ns procederons d'une manière tte analytique.
Ns arriverons a une proposition synth. autonomie
de la vol. Et examen de cette prop (97) constitue
une étude tte differente de la precedente.
1e partie. Idée générale de la moralté
Le concept fourni par la R. commune est
celui de la bonne volonté. Qu'est ce ? La volonté
de faire son dev. le désir de bien faire, en conscience.
Ce concept de la vol. se justifie facilt par des
considérations de phi. accessible à ts. La bonne
vol. est la seule fin dont la raison soit un moyen
suffisant et nécessaire. Suffisant. Car qd on
ns prescrira de realiser telle fin naturelle, il
faut le concours des lois de la nature, la
raison seule ne suffit plus. Nécessaire. le
bien materiel et le bonheur peuvent être realisés
par les lois de la nature, sans la raison.



Ce 1ères pages sont très importantes parce qu'elles sont d'une netteté parfaite. Plus tard petite alteration. Ja K est en parfait accord avec la doctrine chret. qui donne le mot bonne vol. Vouloir faire le bien c'est le faire. L'acte realisé n'est rien, l'intention tt. C'est une des idées directrices de la mor. Kantienne + altérée dans la suite.

Quelles sont les manifest. les + pures de la bonne vol. Ce ne sont pas tt d'abord les actions que nous mêmes jugeons contraires au dev. La question ne se pose pas pr celles là. Ce ne sont pas les actions qui ne sont que moyens. a tant vaut la fin tant vaut le moyen. (très grave) – ce ne sont pas les actions conformes au devoir mais p lesquelles le sujet a une inclinat. immediate. Si on fait le bien par inclin, l'action conforme au dev. n'est pas morale. On distingue l'amour pathol et l'amour moral. Le 1e qui n'emane pas du tt de la vol ne peut donner aux actions qu'il inspire un caract. moral. L'amour à la maxime « Aime ton prochain » est un vrai devoir moral. Il ne faut pas que cet amour n'emane que de la sensibilité.

Cette remarque nous étonne Mais si la val. d'une action depend uniqt de sa source, comment dire qu'une action est, ~~[illegible]~~ exterieurt conforme au dev. Cela ne s'accorde pas avec la tendance à eliminer tt le materiel, tt but, tt objet à réaliser (p. 21) K voit la + haute moralité dans la lutte contre la nat. + il y a d'obstacles + il peut y avoir de moralité. L'idée dominante est celle de merite, ~~[illegible]~~ celle de vertu réalisée

Les actions qui manifest. la bonne vol. sont les actions faites par respect p la loi sans tenir compte du resultat, et p donner une formule phi. on dira « Je ne dois jamais agir que de manière à pouvoir

vouloir que ma maxime devienne une loi universelle.
Elle est appliquée d'une manière inconsciente par le 43
sens commun, et se trouve au fond de nos jugts
moraux. Explique la proscrip du suicide, l'obligation
de restituer, le devoir de se développer.
Ainsi pas de nouveau pr. Ns acceptons de
bonne grâce le jugt du sens commun. V. ce que
K dit de l'innocence (p. 31).
Voilà comt on peut déterminer l'idée générale
de la moralité.
2° Passage de la phil. morale à la métaph.
morale. En élaborant et en développt ns
constaterons que les résultats impliquent des élémens
métaph.
1° Le concept du devoir est a pr. Car l'exp ne
peut découvrir aucun acte moral: la moralité
est tt interne. Ceci ns met bien loin de la morale
antique qui veut la conformité aux lois de la
~~morale~~ nature
2° l'exp morale suppose le concept du devoir loin
d'être fondée par lui. C'est ainsi que ns pouvons
juger moralt les actions
3° Le devoir, comme ns l'avons défini vaut pr
ts les êtres raisonnables. Une notion ayant le
caractère universel ne peut dériver de l'exp.
Voyons le rapport du dev et de la vol. Ns
allons trouver encore un caract. métaph. Le
devoir est un impératif parce que les actes
humains qui sont objet nécessaires sont subject.
contingents. Les commandts moraux agissent sur
une vol qui ne se détermine pas par eux exclusivement.
Le caractère conting. de la détermin subj.



tient à la présence de mobiles étrangers à la morale. La vol. a un choix à faire. Une volonté sainte serait celle en qui le vouloir serait déjà par lui même conforme à la loi. Pour une telle volonté il n'y aurait point d'impératif - point de mérite - cela n'est peut-être pas conforme au point de départ de K. Le stoïcien + logique mettant le sage au dessus de D.

9°. C'est un imp. d'une nature tte spéciale les imp ordinaires sont hypothétiques: de 2 espèces: techniques et pragm. - Si vs voulez bâtir une maison vous devez procéder ... c'est un imp. problématiqt hypothétique - quand je dis. Si vs voulez être heureux ... c'est un imp. assertoriqt hypoth. Car il est certain qu'on veut être heureux.

L'imp moral exclut tte idée de fin possible ou nécessaire: il ns astreint à agir sans but p. l'action: il commande à la vol. purt et simpt et commande ceci: que d'agir par la loi du dev. C'est par là que la morale se distingue de la technique ou de la pragm. - Ds le sujet sont ttes les cond. nécessaires et suffisantes de la valeur de l'action.

Reste à déterminer la forme même du pr de la moralité.

Quelle est la proposition qui peut être un imp catég.

Agis uniqt d'après une maxime dont tu puisses vouloir faire une loi universelle. - c.à.d. - agis de manière que si ton action était érigée en loi universelle, il n'y eût aucune contradiction entre les actions déterminées par elle. - agis de manière à constituer un règne naturel possible.

Cette 1e formule conduit à une 2e.

Agis de telle sorte que tu prennes tj p. fin et jamais comme moyen l'humanité soit ds ta personne soit

de la personne de tt autre. Considérer l'hum. comme une fin en soi. Le fond de cette formule est que la personne morale est fin en soi. — Agis de façon à rendre possible un règne des fins, un règne d'êtres existant par eux mêmes. Cette formule se vérifie comme la 1re par la R. commune.

En rapprochant ces 2 formules on obtient une 3e. L'idée de tt être raisonnable contient l'idée d'une vol. législatrice universelle — Cette idée n'est autre que celle de l'autonomie de la vol. ou d'un règne possible des fins d'accord avec un règne de la nature c'est l'idée d'une nat. morale, de la moralité réalisée: la nat serait spontanément morale.

Problème très difficile de lier ces 3 formules. Voici ce que dit K (93 sq).

1° K affirme que chacune réunit (vereinigt in sich beide andern)

2° que le progrès de ces formules consiste ds les 3 moments suivants.

1° l'exposition de la forme de la maxime. Cette forme est l'universalité qui correspond à la catég. d'unité

2° — de la matière — cette matière consiste ds l'idée de fin en soi et correspond à la catég de pluralité

3° — La détermination complète de ts les moments déterminés par la formule — totalité.

3° — K ajoute que le progrès de cette exp. a p. effet de rapprocher le concept de l'intuition et par là du sentiment: si bien que p. juger morat. il vaut mieux prendre p. règle la 1re et p. donner un accès



plus facile à la loi morale il est + à propos de se servir de la 3e

Ds la 1e formule K identifie l'idée de loi mor. avec celle d'harmonie logique réalisée par des vol.

Ds la 2e il passe à l'idée d'une harmonie morale, entre ces volontés elles mêmes, où elles sont les termes, non les moyens.

Ds la 3e il passe à l'idée d'une harmonie à la fois morale et log. la règle unie à la liberté. l'idée de liberté ayant la forme de l'universalité.

Or la marche que suit ici la pensée de K deviendra p. être + claire par un rapprochmt avec la Log. trsc. Ns avons vu que le point de départ était la Log. formelle qui fournit l'idée de l'universel purmt formel et que K par une analogie supposée entre les 2 log. prend la formelle p cadre p déterminer les moments de la trsc.

La méthode ici semble analogue. L'universel sert de trait d'union entre nat. et morale. L'universel est l'élément le + général de l'idée de loi. La log. formelle fournit le trait d'union de la pratique et de la théorie. Il se détermine de 2 manières différentes en prat. et en théor. La log formelle fournit la matière de 2 sc. qui se constituent par la détermination spéciale qu'on y ajoute. Ajoutez lui l'obligation vs avez le dev. la moral. Ajoutez lui l'être . . . vs avez la science. ~~Log~~

Comment de cette obligation universelle, de cette synthèse de l'obligation et de l'universalité qui constitue la 1e maxime, passons ns à la 2e et à la 3e. C'est en vertu de cette méthode générale que va de la cond. ~~au~~ à la condition et fait ensuite une synthèse. Les formules se déterminent mais non

au sens analytique

Il faut ajouter que K s'est embarrassé ici des difficultés résultant de ses efforts p relier les doctrines entre elles, et tt ramener à la doctrine des catégories. Il y a là des divisions p être artificielles. Si on se dégage de ces préoccupations on trouvera 2 tendances.

1° rendre la loi mor aussi formelle que possible la dégager de tt contenu, qui compromettrait sa possibilité. et rapprochant l'emp des maximes des maximes de la sagesse. Ne juge pas les actions par leur résultat, mais par leur source. Si c'est l'hom sensible qui agit, l'action n'a point de caractère moral; il faut que ce que soit l'hom rationnel.

2° Mais en même temps tendance à admettre un minimum de contenu p la loi m: une matière, si intellectuelle qu'elle soit. C'est la lib. fin en soi, l'accord des volontés: c'est la lib. fin en soi ayant une valeur par elle même.

La 1e tendance paraît stoïcienne et surtt chrétienne. La 2e est en rapport évident avec les idées politiques du XVIII avec les tentatives p maintenir la notion d'état en admettant la valeur des volontés individuelles, doctrine très différente des idées antiques. Elle se voit surtt ds la 2e et la 3e maxime. Il faut s'efforcer de former un règne des volontés. Préoccupation politique qui se retrouvera ds les ouvrages où K applique les pr de la morale.

De cette idée la vol fin en soi il y



a synthèse de la mor. antiq. et de la mor. chrétienne.
Ds la chr. la fin est placée ds le sujet. ds l'intention.
Ds le stoïcisme la dignité humaine était devenue
le pr. de la morale — K fait la synth. de la de
nouvelle difficulté et grande ds la politique moderne.
Ns sommes donc arrivés à l'idée de l'autonomie
de la vol. concept synth. — il faut se demander
comment un tel concept est possible.

28 mai.

Cr. de la R. pr.
Doct. elementaire X.X.XVI. §§ I Analytique
Les 2 pr. sections de 7 de la Met. des m. ns fournissent
l'idée d'une loi radic.t distinctes des lois q. elles lient
entre elles des choses preexist. de façon a en faire des obj.
d'exp. — les lois morales preexistent a leurs obj. sont
imperat. et demeurent absolues quand elles ne seraient pas
realisées. Ce caractere de commandt est l'essentiel.
Elle commande d'agir — non en vue de tel ou tel résultat
mais sous l'idée du commandt — ce dont il faut s'enquerir
ici n'est pas de la fin mais de la source de l'action.
C'est l'idée essentielle de la moral. Kant — c'est par là
que la Cr. de la R. pr. veut q. la Cr. de la R. pure
considerez la morale ant. n'com. — notion bien identi
fiée avec celle de fin redos . . . . fin voulue pelle
même — La volonté ds cette morale est determinée par
des objets preexistants. Or la fin est a la moral. ce qui la
ch. en s. est a la theorie et de même que la Crit.
de la R. pure fait non de la ch. en soi mais des phen.
l'objet de la conn. — de même la mor. écarte l'idée de
la fin p. placer ds le sujet la condition suffisante de la
moralité — donc au p. de vue où il faut dire, la
moralité ne depend pas de la fin ou de l'objet, mais de la
disposition interieure, de sa source.
Cette doctrine trouve sa formule la + precise et complete
ds l'idée de l'autonomie de la vol —
Or l'auton. de la vol est la liaison a pr. de 2 termes
heterog. C'est d'abord un jug. a pr. parce que l'exp. ne

peut se donner l'idée d'une vol. autonome : elle est même en contradiction avec les données de l'exp. C'est une idée a pr. un fait de la raison pure 2° C'est un jug. synth. parce que la loi a un caract. d'universalité, la vol. un caract. d'individualité — la loi — de nécessité la vol. — de contingence. On peut donc appeler cette formule synth. a priori.

Donc nous sommes arrivés à reconnaît. l'exist. d'un jug. synth. a prio. relatif à la R. pratique. On peut dire que ces 2 1e sections des Fond. correspondent à l'Introd. à la Cr. de la R. P. c'est l'introd. à la Cr. de la R. p. Il y a symétrie entre les 2 critiques

Nous sommes amenés à nous demander com. ce jug. est possible

A côté de ces ressemb. différences qu'il faut signaler. La question relative à la théorie était l'exp. existe comment est elle poss. — ici. La moralité doit exister com. est elle pratiq. poss. Ds les 2 crit. nous allons déterminer des conditions mais nos démarches n'ont pas le même résultat là elles expliquaient un fait donné : ici elles détermineront les conditions d'un obj. qui ne peut être donné, n'ayant pas d'intuition intellectuelle. La diff. porte sur la matière, non sur la forme de l'exp. Il ne s'agit pas d'expliquer un fait mais de déterm. les cond. de ce qui doit être

1° Analy. 2° Dialec.

Analyt. étudie les pr. les concep. les mobiles de la R. p.
Dial. étudie les contrad. où tombe la R. quand elle place l'élément moral non ds la vol. mais ds une fin ext., ds le souverain bien, à la manière des anciens

2e partie Méthodol. déterminer les moyens à employer p. donner aux ~~la volonté~~ ~~moyens~~ ~~de l'influence~~ lois de la R. une influence pratique



Le plan de l'An. doit être l'inverse de celui de l'An. spec. Celle-ci avait été précédée par l'étude de l'intuition

pos concep et principes c'est que p. q. la conn. s. est poss
il faut d'abord que qq chose soit donné : la mor. inverse
a qui pourrait fournir un point de depart analog. est l'intuit.
intellect. qui ici fait défaut. Donc la marche nécessaire
est celle qui va des pr aux concepts du concept aux mobiles
& chacune de ces 3 parties exposition et deduction.
L'Exposition difficile à comp. et à expliquer. Qqs concept.
personnelle.
V. ex. p. les Princ. ce 1er chap peut être intitulé Rapp de la
loi mor. et de la lib.
Le chap. des Pr. considère la formule de l'auton. de la
vol. tt entière et cette formule est part. celle de la loi mor.
Id la 2e Partie je crois que K. considère le 1er des 2 elements
de cette formule autonomie, c a d l'élém. objectif de la
loi : et cet elem. obj. il le compare, selon la Doct. au
concept du bien. Rapp de la loi avec le bien.
La 3e partie intitulée Mobiles de la R. pr considère
le 2 el. de la formule, le subj. vol. et determine les
rapports de cet elem subj avec la sensib. : on peut appeler
cette 3e partie Rapp de la loi et du sentiment.
Le cadre est ainsi très net.
L'idée est générale est très claire aussi. Id la
morale dogm. on fonde la loi sur les 3 termes que ns
allons comparer avec elle : id la morale Kant au cont.
la loi est le fondt de ces 3 autres termes. Le rapport de
l'univers. même revol. On faisait graviter la loi autour
de la lib. bien sentim. : K. fera l'univers. poser la
loi avant ses satellites.
I Etude des Pr. Rapp de la loi mor. et de la lib.
L'auto. de la vol constitue un jug. synt. a pr. Comt
est il possible c a d. quel est le pr. réel qui peut ~~donner~~ satis
faire aux cond. exigées par le pr. formel : a priorisme
et autonomie de la vol ?
Les syst de mor sont fort nombreux et fort varies en
apparence. On peut les classer.
fondés soit sur des pr. subj. soit obj.

c.). ici obj. en
pr. d. un sens
empirique (...)
ds la R. P. m(...)
d. un sens absol(u)
usité.

les pr. subj. sont soit ext. soit internes.
Les pr. subj. ext. sont soit l'education (Mont.) la Constitution civile (Mandeville) — internes sont le sentim. phys. (Epicure) sentim moral (Hutcheson)
Les pr. obj. sont soit inter. (Wolff et stoiciens) ext. — vol de Dieu (Crusius).

Ts ces systemes variés reposent sur un postulat commun qui les rend ts egalt impropres à satisfaire aux condition de la moralité. — K. procède absolt. comme ds la R. pure. D'un mot ts ces pr. sont materiels: expriment ts des fins à poursuivre: des fins determinant la vol qui est determinée non determinante. Il suit de là que

1° Ts ces pr sont empiriques (157) car un obj ne peut agir sur un suj. que par l'intermediaire d'un plaisir, et l'on ne peut jamais savoir a pr. si le rapport avec un obj. ns causera du plaisir.

2°. Ts ces pr. en tant que materiels ont ce caract commun de se rattacher à l'amour de soi. Ils sont ts interessés.

K sait qu'on s'efforce de distinguer 2 fac. de désirer sup. et inf. en se fondant sur la diff. d'origine de la représentation de l'obj. On appelle inf. celle determinée par des repres sensibles et sup. par intellect. Mais en defin. l'objet ne peut agir sur le sujet que par le plaisir. L'entendt. ne peut avoir d'autre rôle que de perpétuer ce plaisir, le rendre stable, de faire du bonheur, au lieu du plaisir, le mobile de l'act. mais bonh. ou plaisir c'est tjours l'amour de soi qui est le pr de notre act. Or l'amour de soi n'est pas la vol. C'est une fac sensible, relative tandis que la vol est une fac. universelle. Donc la vol qui se conforme à l'amour de soi n'est pas autonome. En sorte que ces syst ont le defaut commun de reposer sur l'hétéronomie de la volonté.

(Diff très grande entre la mor. Kant et la mor aristotél. l'une vaut l'autre. Il faut choisir ou trouver un pt de vue supérieur)



La raison qui de ce défaut commun à tt les mor. dogm. c'est que un objet ne peut ns être donné qu'empiriq.t et que ce qui doit ns être donné ne peut être donné qu'à notre sensib: par consq si la morale doit poursuivre un datum elle repose sur la sensib, sur nos fac. individuelle.

Ainsi aucun de ces obj ne peut donner une valeur telle à cette forme abstraite fournie par la raison commune.

Mais il y a un concept auquel la raison com. attribue un rôle nécess. ds la moral c'est la lib. La lib est le caractère propre de la causalité d'un être en tant que raisonnable. Voyons si elle ne satisfait pas aux 2 conditions non réalisées par les pr. matériels.

1° La lib est elle une conn. a pr. La réponse est complexe

A La lib. ne peut être connue empiriq.t parce qu'elle consiste ds une causal. inconditionnée et que ds la conn. empir. une telle causal ne peut être qu'un idéal. Le temps exclut l'idée de la lib. comme fait. La consc. ne ns donne pas la liberté, et quand ns percevons pas de cause à notre action, il est illégitime de la nier.

2° On ne doit pas dire qu'elle soit connaissable théor. a pr. ~~La causal ne~~ La Cr. de la R. a montré que le concep de la lib peut être pratiq.t admis a pr. En effet tt être qui ne peut agir autrem.t que sous la cond de l'idée de la lib est par là même au pt de vue prat. réellem.t libre. Or c'est le cas de tt être raisonnable (101) donc il est prat. libre. Par consq la lib est conçue sinon connue, a priori. — Donc ds une certaine mesure la lib. satisfait à la 1re condition

2° le concep de la lib analysé contient 2 chose: el. négat et el. positif — él. nég. la propriété d'agir indep. de tte cause déterminante étrangère — él. positif — une législation propre de la lib, non constituée par les lois de la nature.

La lib est donc le concept supérieur aux 2 termes en question autonom et vol. qui explique la possibilité de la synth. Elle satisfait aux cond requises par la loi mor. Cette lib est un noum: la th. ne ns en donne

p. 98. K n'admet pas la lib n'appar. pas de loi: indépendance pure. Cela lui paraît absurde

que la possib. non la réalité. Et quelle mesure faut il l'admettre.

Ici se manifeste la diff de la Cr. Kant. et du dogm. La lib n'est pas direct saisissable. Le dogm fonderait la loi sur la lib comme sur un fait, une donnée exp. La lib perdrait son caract et ne satisferait + aux cond de la loi. Quel sera donc le rapport entre la loi et la lib.

La determin de ce rapport sera la ded de la loi mor ou justification de la valeur absolue et universelle de ce pr.

Les choses se passent ici tt autr. que ds la R. S. Il s'agissait de savoir com. l'exp est poss. La ded. consistait à montrer que l'exp est possible si les ph sont soumis à certaines categ et certains pr. Ici au contraire il ne s'agit pas d'expliquer la possib. d'une chose donnée mais de determiner les cond. sous lesquelles une loi peut être considérée comme univers et objec. et les raisons que ns pouvons avoir de croire à l'exist de cette loi. La deduct d'un fait qq. serait la néc. Ce qui aura lieu sera une opé. inverse. Ns montrerons que cette loi ns sert à deduire, à déterminer le concep de la lib.

C'est ce qui a lieu. la loi lég. la lib. ds le sens où elle a besoin de l'être. La lib était une possib. indeterminée. La loi mor vient fournir le compl. indispensable à la doct de la liberté. En donnant ainsi un sens au concep de lib. elle se légitime de la seule façon dont elle le puisse. La loi mor est un impér categ: ns ne pouvons la fonder sur qq chose de donné. Ce serait déjà faire dépendre de qq chose ce serait la nier. La seule façon de la lég. est de montrer qu'elle détermine le concep négatif de la lib.

Grâce à ce rapp on peut dire que la loi mor. garantit la réalité de la lib à ceux qui admettent la loi mor, de Kant, dern du volt (Schiller)

Voilà en quoi consiste cette fameuse déduction : ce qui est légitimé en réalité c'est la lib : et en transform. le concep negat en concept positif et la loi morale qui fait cette transf. y trouve aussi une sorte de légitim. Déduire la lib c'est dire : si la lib dont la raison théor est forcé d'admettre au moins la poss reçoit de qq manière une determ posit. elle acquerra une valeur positive, du moins au point de vue prat. Or la loi mor. fournit cette determ. posit. & donc elle lég. la croy à la liberté.

Un des soucis les + grands de K est de ne pas contredire la R. S. et de montrer qu'il n'étend pas le champ de la connais. La lib n'est determ. qu'au point de vue prat. D'autre part cette ext. prat. de la croy est rendue poss. par la Cr. de la R. théorique parce que tt en restreign au phen. l'application de la causal. elle lui a laissé son sens en se rapportant par elle même à un objet déterminé.

2 Etude des concep. Rapp de la loi avec le bien. La mor dog. fait résulter la loi du bien. L'ob résulte de la valeur intrins. d'une fin. La mor Kant dit l'inverse. Il faut distinguer 2 sortes de biens et de maux : moral prt. dit Gut Böse : bien et mal sensibles Wohl Übel. Or comm. justifier cette distinc en fondant la loi sur le bien. Ce sera une diff de degré non de nature, et finira par se perdre, puisqu'il n'y a qu'une faculté de désir. Ttes les morales qui placent la moralité ds une fin tombent là. Au contr. supposez que les concep de bien et mal moral soient fondés sur la loi Kant, la distinction devient irréductible. Ce n'est pas antérieur. à la loi mor. C'est après cette loi et par cette loi que peut être déterminé le concept du bien et du mal. Telle est la déd. ou ce qui en tient lieu des concept. moral. Il ne faut

par règit la loi par le concept; mais le bien par la loi et en rendant le second servir la loi prouve encore sa valeur.

3° Etude des mobiles. Rapp. de la loi et du sent. moral

La mideagm fonde la loi sur le sent. — Mais elle est incapable de distinguer le sent. moral des autres sent. — Diff. de degré, non de nature entre le sent. moral et le phys. Analysons le sent. moral — Le respect. Déjà dans les Fondements de la Métaph. des mœurs passage remarqué (£6) Le respect a une différence spécifique des autres sentiments qq. chose d'intermédiaire entre le sens et la raison — 2 éléments: une sorte d'attrait et une déférence presque religieuse: sens et raison. C'est le sentiment de la raison — C'est la loi mor. elle même en tant qu'elle ne fait sentir la sublimité de notre existence supra sensible et qu'en même temps elle produit en l'hom. qui a cons. de son existence sens. un sentim. à l'égard de sa haute destination. Le respect résulte de la coexistence de nos 2 natures. Vient du dedans n'est pas imposé du dehors. — Le sent. on ne peut l'expliquer en fondant la loi sur le sent. il faut l'expliquer lui même par la loi.

En mor. comme en th. 2 choses: le suj. et l'obj.: la raison et qq chose d'ext. De même que la conn. ne peut avoir p. obj. les choses elles mêmes qui resteront irréduct. à la pensée; de même la morale ne peut avoir p. obj. la réalisation de qq chose de distinct de la raison: ses devoirs ne suffiraient pas même à la morale + que à la théorie encore. La sc. n'est pas à la portée de ts: la mor. doit y être (Influence religieuse chrétienne) La vertu doit pouvoir être réalisée par le + humble. La vie morale ne doit donc supposer ni science, ni la réalisation de qq chose hors de ns. Au contraire si la moral consiste exclusivt. dans une certaine



forme. alors elle est accessible à ts.
La morale obj repose sur 3 objets
1° La loi fondée sur sa fin. lib. bien. bonheur. La liberté posée avant la loi. C'est le hasard. non la vraie liberté.
2°. Le bien si le bien preexiste à la loi, il ne pourra etre realisé par tt le monde, p etre par personne. au contraire fonder le bien sur la loi. il est à la portée de tt le monde et prend un caract moral
3° sent. Le sent moral est accessible à tte vol; tandis qu'il ne depend pas de n d'avoir des sent d'amour, de charité (p 72) Critique du precepte chret. Aime ton prochain comme toi meme. Contraire à l'esprit de K d'admettre un pr qui viendrait en n. sans ns. Il faut interpreter la mor chr. comme lui : entendant par la grâce divine une origine extra intellectuelle : il n'admet pas la mor. fondée sur un sent. pathol. c.a.d. où l'âme est passive.
En résumé 2 idées essentielles.
1° La loi mor. ns donne un conc positif du noumène.
2°. Il faut distinguer entre un noumène qui serait déterminé par un obj. et un noumène déterminant et autonome. Ce noumène determ. est par la meme rendu sensible et contradictoire avec lui meme. Le seul compatible avec les resultats de la Cr de la R P. est la raison produisant immediatement la réalité de ce qu'elle poursuit.

XXXVII

31 mai

Crit de la R. p. fin

Doctrine Element II Dialectique — Methodol — Conclusion

Les idées de l'analyt. peuvent se ramener aux formules suiv.
Le point de depart de la loi morale est la consc. de la loi; et la formule de la loi, formule : autonomie de la volonté :
Qui résume les 3 formules données ds la Metaz des moeurs.

Il y a un rapport de dependance entre le ccpt de la l morale ainsi determinée et les 3 ccpts de lib bien et sent. moral: mais p avoir un car. moral: ils faut qu'ils soient pas après mais avant la loi et lui prennent leur caract. moral. A cette condition on pourra distinguer la lib de l'independance pure et simple, le bien moral du bien physique etc. Il y a difference specifique quand on determine le bien moral etc par le concept de la loi m. En un mot un ordre m. distinct d'un ordre phy. n'est possible que ~~[illegible]~~ par la determination de la vol ~~par~~ la raison pure. Telle est l'ordre des choses au point de vue de la connais. Quant à l'existence la lib precede la loi.

Donc la loi m. est la ratio cognoscendi de la lib.

la lib est la ratio essendi de la loi mor.

Ainsi la place de la lib est determinée. Elle est le premier postulat de la moralité. Mais elle ne suffit pas p realiser pleinement la moralité et le souverain bien. A l'étude de ce 1e post. doit succéder l'étude d'autres, parce que la moralité doit être réalisée. La dialectique traite du bien moral quant aux conditions de sa realisation.

Or ds l'ordre p. comme ds le spécul. la raison est sujette à une illusion inevitable. Elle se persuadait que les choses sont comme elles lui apparaissent: que son point de v. est celui d'un entend[t] intuitif. Ce souverain bien qui doit etre realisé elle s'imagine que la realisation lui en est donnée. On pourrait dire que ici l'illusion consiste essentiell[t] à vouloir prouver la mor. en la faisant reposer sur des faits. Ce souverain bien nous nous imaginons qu'il ne suffit d'ouvrir les yeux pour voir sa realisation ou la possibilité de cette realisation. L'illusion consiste à transformer un



idéal en chose réalisée. Ils voulaient vain

Ici encore, à ce point de vue, on tombe d'une contradiction insoluble.

Analysons ce ccpt de souverain bien (höchste Gut)

Il peut être compris de 2 manières. Il peut être le bien suprême (oberste Gut) un terme unique : ou das vollendete Gut) le bien total consommation. Ds le 1er cas c'est une condition inconditionnée. Ds le 2e cas c'est un tt qui n'est pas partie d'un tt de même espèce. Or la cond. incondit. de tt le désirable est la vertu. Le bien total est avec la vertu un bonh. proportionnel. Voilà ce que déclare l'impartial jugt de la raison (310) et non seult la personne intéressée —

On voit ds cette seconde partie l'idée directrice va être celle de justice : jusqu'ici c'était celle de loi ou de devoir. La mor. re[pose] sur les 2 idées

Le csqt le souverain bien comprend 2 élém. Tugend und Glückseligkeit.

Or ces 2 déterminat. doivent être liées nécessairt ds un concept. Une telle liaison doit être ou analy. ou synth. Si analyt rapp. d'identité ; si synth. causalité. Les anciens : 2 écoles adverses quant aux conclusions suivirent la méth. analytique. Stoïciens au point de v. logique considé la raison comme la fac. essentielle de l'hom. disent que la vertu contenait le bonh. Les épic. au p. d. v. esthétique ramenèrent la vertu au bonh. comme le moyen ds la fin. Ts deux se trompent. De même qu'entre Benthem et la Stb il y a + qu'une différence de degré de même entre la vertu et le bonh. il y a une différence spécifique. 2 ordres de choses hétérogènes. L'un n'est pas un prolongt de l'autre. Il y a entre ces 2 termes un rappt synth.

Ns n'en marchons pas moins à une antinomie.

Th. Le désir du bonheur est la maxime de la vertu

An. La maxime de la vertu est la pr. du bonheur —

Or le 1er est faux parce que le désir du bonh. est contrad. avec la vertu

2e Les max. de la vertu ne peuvent pas être la pr du bonheur, parce que les lois naturelles ne s'occupent point des intentions de la volonté. La nat est amorale.

51r

